CARBURA

Rapport annuel 2022

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	**1**
Stockage des réserves	**3**
Valorisation des réserves obligatoires	**10**
Financement des réserves obligatoires	**12**
Indemnités	**13**
Capacités de stockage	**16**
Contrôles des réserves obligatoires	**17**
Technique	**18**
Assurances	**20**
Sécurité de l'approvisionnement	**22**
Effectif des membres et structure des importations	**26**
Liste des membres	**27**
Organisation de l'association	**28**
Etats financiers et rapports de l'organe de révision	**30**
Statistique des tonnages	**45**

Photos/sujet: Dispositifs de sécurité des réservoirs pour leur protection contre la surpression, la dépressurisation, la déflagration et la combustion lente.

Les photos ont été prises dans les dépôts pétroliers suivants:
– fenaco Bern, c/o AGROLA, Landquart
(y compris la photo de couverture)
– Eni Suisse S.A., Sennwald
– Frevlig AG, Niederhasli

Conception et impression
cube media, Zurich

Ce rapport annuel paraît aussi en langue allemande.

ÉDITORIAL

La renaissance de la sécurité d'approvisionnement
D'un seul coup, la guerre en Ukraine a créé de nouveaux faits et incertitudes politiques dont les conséquences à moyen et à long terme ne sont toujours pas prévisibles, même un an après le commencement des hostilités. L'idée d'une pacification durable en Europe, prédominante en Occident depuis 1989, s'est avérée être une illusion. De profonds fossés politiques, économiques et sociaux se sont creusés, non seulement dans les relations avec la Russie. Compte tenu du monde multipolaire dans lequel nous vivons, les sociétés occidentales abandonnent également l'idée que l'économie globalisée permettrait, toujours et partout, de fournir des biens et des services de toutes sortes. C'est aussi pour cette raison que la politique de sécurité suisse – et notamment le système d'approvisionnement économique du pays (AEP) – se voit confrontée à de nouvelles questions. Déjà pendant la pandémie, l'approvisionnement du pays en biens vitaux a été placé au centre de l'intérêt public. Depuis le 24 février 2022, la sécurité de l'approvisionnement, sous toutes ses facettes, figure en tête de l'agenda politique.

Dispositif pétrolier robuste, approvisionnement en énergie incertain
La guerre en Ukraine a entraîné des bouleversements majeurs en matière d'approvisionnement énergétique de l'Europe. Dans quelques mois, les importations de gaz naturel et de pétrole russes ont été considérablement réduites. Même si de graves pénuries ont jusqu'à présent pu être évitées, l'alerte ne peut en aucun cas être levée: les marchés européens de l'énergie sont à la recherche d'un nouvel équilibre, notamment pour le gaz naturel, où de nouveaux fournisseurs et de nouvelles voies d'approvisionnement doivent combler les lacunes causées par la défaillance de la Russie. Parallèlement, la production d'électricité de l'Europe s'est également révélée fragile en raison de sa grande dépendance du gaz naturel russe. C'est uniquement grâce au recours à l'énergie nucléaire et au charbon – tous les deux décriés en maints endroits – que l'on a pu éviter des crises d'approvisionnement électrique majeures.

La Russie a aussi été l'un des pays producteurs de pétrole les plus importants pour l'Europe. Avec la guerre en Ukraine, cela a changé. Le grand nombre de fournisseurs de pétrole et de voies d'approvisionnement, ainsi que leur large répartition géographique, ont permis de réajuster l'approvisionnement pétrolier de l'Europe sans grande friction jusqu'à présent. Malgré la situation plutôt robuste sur le marché pétrolier, on ne peut pas (encore) retourner au «business as usual».

Contribution importante de l'industrie pétrolière en cas de pénurie de gaz et/ou d'électricité

Les prochains mois, et surtout l'hiver 2023/24, seront un test décisif pour l'approvisionnement énergétique européen et suisse. Les produits pétroliers sont de plus en plus prévus comme énergie de soutien pour la production d'électricité (comme par ex. dans la centrale de réserve de Birr/AG) et les installations bicombustibles au gaz naturel. La possibilité de stockage et la fiabilité de la logistique joueront un rôle de plus en plus important dans le nouveau monde de l'énergie. Dans ces domaines également, les membres de CARBURA s'engagent dans une collaboration étroite afin de maîtriser ces «nouveaux» défis. En cas de crise, il s'agira d'assurer non seulement la disponibilité de la marchandise, mais également celle de la logistique de distribution. La raffinerie, les ports rhénans, les pipelines et les dépôts pétroliers sont tributaires du transport, du traitement et ensuite également de la livraison du pétrole brut et des produits pétroliers. Cela exige un approvisionnement en électricité garanti, raison pour laquelle l'infrastructure pétrolière est à qualifier de «critique pour le système»: en cas de pénurie d'électricité, elle doit absolument rester opérationnelle. CARBURA s'engage à obtenir les réglementations correspondantes.

Libérations de réserves obligatoires en 2022

Le niveau bas et prolongé du Rhin au cours de l'été, les problèmes de capacité des chemins de fer étrangers ainsi que les grèves en France ont entraîné la plus grande libération de réserves obligatoires à ce jour, qui se poursuivait encore à la fin de l'année. Les problèmes ferroviaires étaient dus à un manque de tracés, de matériel roulant, de tractions et de personnel ainsi qu'à une modification des flux de trafic suite à la guerre en Ukraine. Le système de stockage géré par CARBURA dans le cadre de l'AEP a rempli sa tâche consistant à approvisionner la Suisse en produits pétroliers. Des pénuries à l'échelon des consommateurs, suite aux événements mentionnés, ont pu être évitées. Chaque libération de réserves obligatoires apporte de nouveaux enseignements permettant à CARBURA de poursuivre le développement de son système.

Optimisation de l'AEP

En raison de la situation énergétique modifiée en Europe, il s'agira dans les prochains mois de vérifier et, le cas échéant, d'améliorer le dispositif de l'AEP dans le domaine de l'énergie. Parallèlement, le processus de réforme de l'AEP et de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), entamé il y a deux ans, continuera. Comme par le passé, CARBURA participera à ces travaux de manière constructive et partenariale. A l'avenir également, il s'agira de mettre à profit l'expertise des branches économiques concernées dans l'intérêt du pays et de son approvisionnement en biens vitaux. Les derniers mois ont démontré une fois de plus les avantages du système de milice sur lequel l'AEP est basé.

Dr. Rolf Hartl
Président

Andrea Studer
Directrice

Programme de stockage obligatoire XIX (PLP XIX)
Situation en matière de stockage obligatoire à fin 2022
Couverture des exigences de 2022 jusqu'au 30 juin 2023
Les déclarations suivantes sont effectuées en tenant compte des libérations de réserves obligatoires non encore reconstituées.

En 2022, les réserves obligatoires d'**essence** ont diminué de 13'200 m³. A fin 2022, la couverture des besoins en essence était de 4.8 mois, soit 0.3 mois au-dessus de l'exigence de la Confédération (année précédente: 4.6 mois). Il existe un excédent de couverture de 61'574 m³.

Les réserves obligatoires de **kérosène** ont diminué de 82'200 m³ par rapport à l'année précédente. La couverture des besoins se situait à 3.7 mois (année précédente: 3.4 mois), ce qui correspond à un excédent de 81'685 m³. L'excédent est dû à la chute de la consommation de kérosène liée au COVID. Les ventes de kérosène ont toutefois repris au cours des deux dernières années et étaient, en 2022, encore inférieures de 26 % à celles de 2019 (année précédente –62 %).

En 2022, 24'600 m³ de **diesel** ont été liquidés pour solde (transfert de 30'000 m³ de diesel en stocks de remplacement du gaz ainsi qu'une constitution de 5'400 m³). A fin 2022, les réserves obligatoires dépassaient avec 3'937 m³ légèrement l'exigence de la Confédération. La couverture des besoins était de 4.5 mois (année précédente: 4.5 mois).

Les membres ont constitué, pour solde, 51'000 m³ de réserves obligatoires de **mazout** en 2022. Les constitutions ont été effectuées pour les stocks de remplacement du gaz (75'600 m³ au total, dont 30'000 m³ par un transfert de stocks de diesel en mazout). En outre, 24'500 m³ de mazout ont été liquidés. La couverture des besoins a légèrement diminué, de 0.1 mois, pour atteindre 4.5 mois. L'excédent de couverture s'élevait à la fin de l'année à 453 m³.

La part du mazout Eco par rapport à la consommation totale de mazout a augmenté de 72.6 % à 92.6 % en 2022. Fin 2022, toutes les réserves obligatoires de mazout (y compris les stocks de remplacement du gaz) étaient de qualité Eco. A partir de janvier 2023, seul le mazout Eco pourra couvrir l'obligation de stockage pour le mazout.

Couverture des besoins (réserves obligatoires nominales contractuelles)

	31.12.2022	**31.12.2021**	**Objectif**	**Excédent** (en m³)
Essences pour moteurs	4.8 mois	4.6 mois	4.5 mois	61'574
Kérosène	3.7 mois	3.4 mois	3.0 mois	81'685
Diesel	4.5 mois	4.5 mois	4.5 mois	3'937
Mazout	4.5 mois	4.6 mois	4.5 mois	453

Perspectives: Exigences 2023 – à atteindre jusqu'au 30 juin 2024

Pour l'essence, le diesel et le mazout, la réduction des ventes des années précédentes s'est en principe poursuivie (par rapport à l'année précédente: essence –2.2%, diesel –0.8% et mazout –12.7%). Les volumes de tous les produits pétroliers étaient, en 2022 également, inférieurs à ceux des années «d'avant COVID» (2019), les ventes du kérosène ayant toutefois augmenté d'environ 76% par rapport à 2021.

Comparé aux stocks au 31 décembre 2022 et sur la base de l'exigence 2023, qui est à atteindre jusqu'à la fin du 3e programme partiel du PLP XIX (30 juin 2024), on observe un excédent pour tous les produits et, par conséquent et en principe, un besoin de liquidation:

Essence	104'338 m³
Kérosène	128'959 m³
Diesel	26'003 m³
Mazout	83'288 m³

Les estimations de ventes partent du principe que la consommation de kérosène s'approchera à long terme du niveau d'«avant-COVID», tandis que pour les carburants routiers et le mazout, on s'attendra à une baisse constante de la consommation dans les années à venir, en raison de la politique énergétique.

Ecoulement de composants biogènes de carburants

En 2022, un total de 232'000 m³ de **composants biogènes de carburants** a été vendu en Suisse (année précédente: 231'000 m³). Depuis juin 2018, les importations et les sorties de raffinerie des composants biogènes de carburants sont soumises au stockage obligatoire. Depuis juin 2019, cette obligation concerne également les sorties des sites de fabrication suisses.

Stockage de remplacement du gaz

Afin de remplir son obligation de stockage, l'industrie gazière donne mandat aux membres de CARBURA de maintenir 4.5 mois de stocks de remplacement pour la consommation interruptible de gaz, sous forme de mazout.

En vue de l'expiration de l'ancienne convention, différents membres de CARBURA ont réduit les stocks de remplacement du gaz ou ont renoncé entièrement à ce stockage de remplacement. Afin de garantir le volume des stocks de remplacement du gaz nécessité par l'industrie gazière, soit 380'621 m³, la réaffectation des capacités de stockage mises hors service, à Aigle, par CARBURA Tanklager AG (TLG) a été prévue jusqu'en automne 2021. La réaffectation des réservoirs ainsi que la constitution des quelque 90'000 m³ de réserves obligatoires nécessaires ont toutefois été retardées, d'une part en raison du COVID (manque de matériel et de personnel), d'autre part en raison de la pénurie d'approvisionnement et des libérations de réserves obligatoires de produits pétroliers à partir de fin juillet 2022.

A fin 2022, les membres de CARBURA entreposaient un total de 366'221 m³ de stocks de remplacement du gaz sous forme de mazout Eco (année précédente 290'621 m³). Les 14'400 m³ de stocks de remplacement du gaz manquants seront stockés jusqu'à fin mars 2023.

Appréciation des risques

Lors de sa séance du 7 décembre 2022, le comité a discuté de l'appréciation des risques dans le cadre des comptes annuels du fonds de garantie. Il n'y a aucune appréciation des risques séparée pour les comptes annuels de l'association.

Situation du stockage obligatoire au 31 décembre: couvertures globales des besoins (en mois)

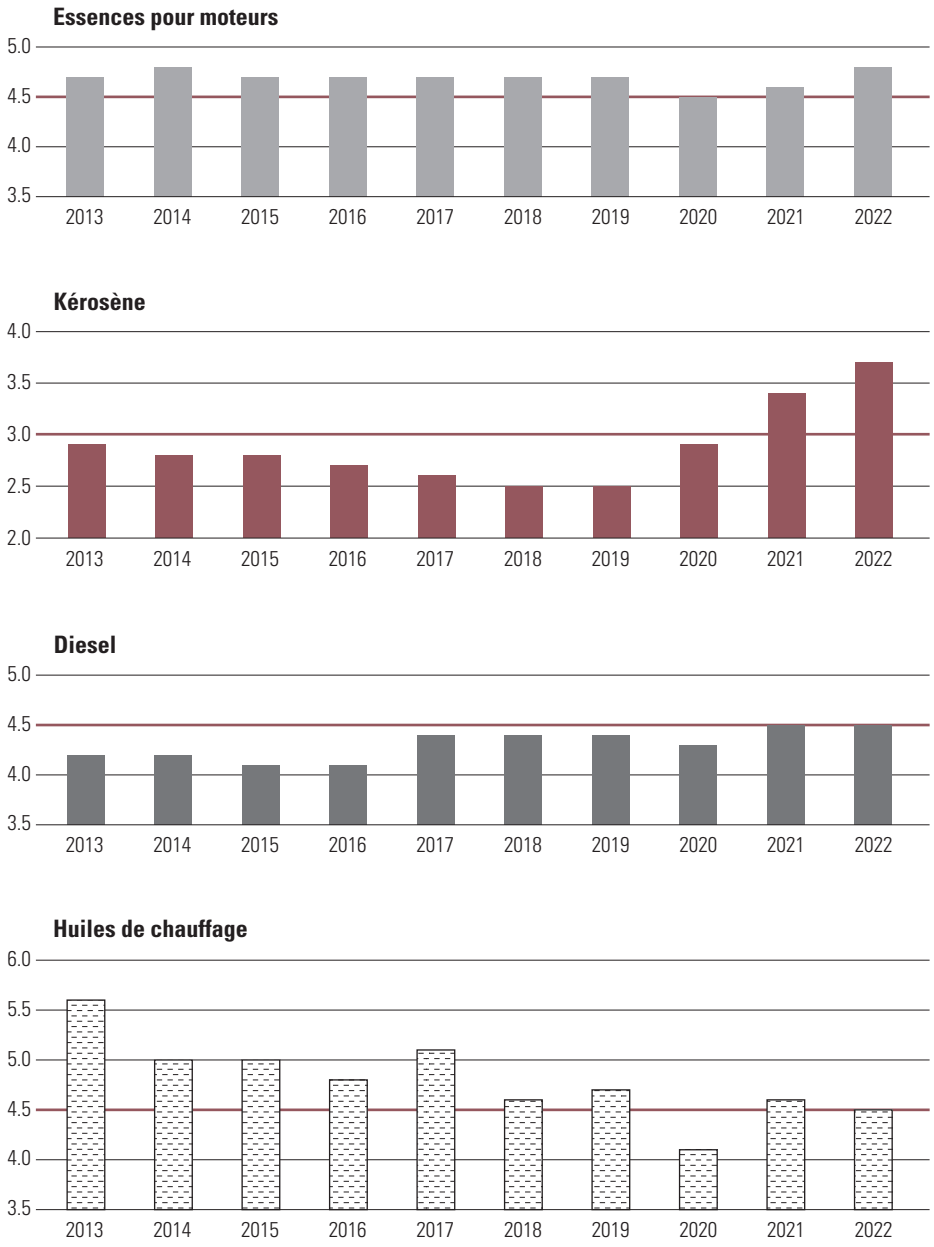

Mutations de réserves obligatoires

Le graphique suivant renseigne, par produits, sur les mutations effectuées en 2022 (y compris stocks de remplacement du gaz, mais sans tenir compte des libérations et des reconstitutions des réserves obligatoires). Au cours de l'année 2022, toutes les réserves obligatoires encore existantes de mazout Euro ont été remplacées par le mazout Eco, car à partir du 1er janvier 2023, l'obligation de stockage peut uniquement être couverte par la qualité Eco.

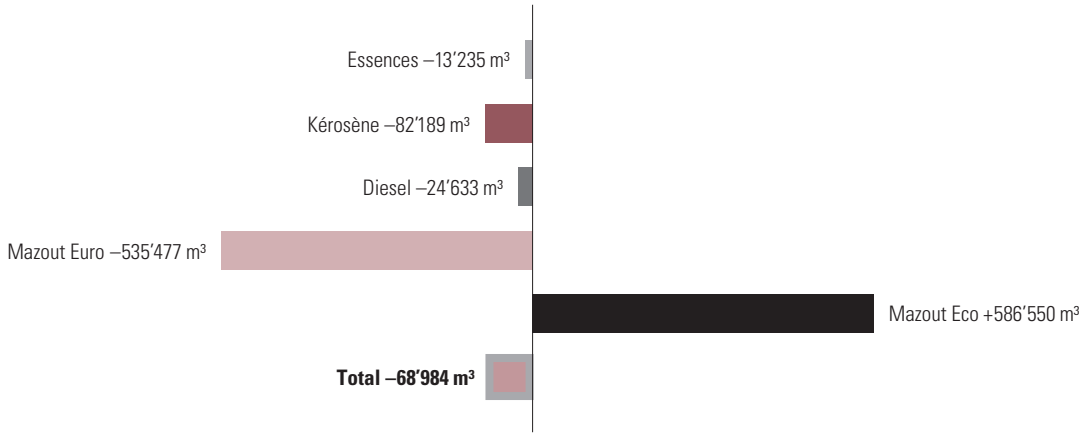

Transferts

Au cours de l'exercice sous revue, 9'546 transferts de réserves obligatoires ont été approuvés, ce qui représente une augmentation de 6%.

En tenant compte de tous les autres genres de mutations (augmentations, liquidations, libérations, reports de réserves obligatoires, changements de qualité), un total de 10'620 mutations de réserves obligatoires a été approuvé.

Réserves obligatoires auprès de CARBURA Tanklager AG (TLG)

Au 31 décembre 2022, TLG entreposait 257'450 m³ de produits soumis au stockage obligatoire.

Afin de respecter la convention avec ProvisioGas, un convertissement de 30'000 m³ de réserves obligatoires de diesel en mazout en faveur de l'industrie gazière a eu lieu au cours de l'exercice sous revue. En outre, 15'600 m³ de stocks de remplacement du gaz ont été constitués.

Presque 57 % des réserves obligatoires de mazout de TLG étaient destinées au stockage de remplacement du gaz. TLG couvre la majeure partie des stocks de remplacement du gaz par un diesel de qualité supérieure.

Au cours de l'exercice sous revue, le bassin B du dépôt d'Aigle a été remis en service pour l'entreposage de stocks de remplacement du gaz. Fin 2022, TLG disposait donc des capacités de stockage propres suivantes:

Kérosène	222'889 m³
Diesel	285'432 m³
Mazout Eco	89'121 m³
Total	**597'442 m³**

Presque 30 % de ces capacités sont louées à des importateurs.

Contributions au fonds de garantie 2022
Durant l'exercice sous revue, les contributions suivantes ont été perçues (en CHF/m³):

Essences pour moteurs	3.30
Kérosène	8.00
Diesel	4.50
Mazout	–15.00

Evolution des contributions au fonds de garantie (2013–2022)
Le graphique suivant illustre l'évolution des contributions au fonds de garantie au cours des dix dernières années.

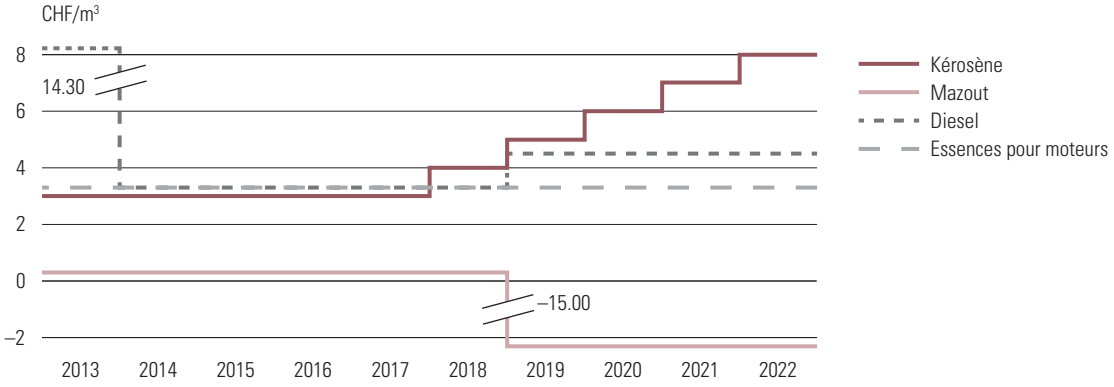

Restitution des moyens de contributions de stockage obligatoire du mazout
La restitution des moyens de contributions de stockage obligatoire du mazout, commencée en 2018, s'est poursuivie en 2022. Un montant de CHF 38.8 mio (année précédente: CHF 37.1 mio) a été restitué aux consommateurs de mazout.

L'OFAE a approuvé la continuation de la restitution, sous sa forme actuelle, jusqu'au 31 mars 2026.

Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires (PEAW)
Les PEAW sont calculées quotidiennement par CARBURA et communiquées à ses membres. En raison du marché pétrolier volatil en rapport avec la guerre en Ukraine, les PEAW sont calculées, jusqu'à nouvel avis, deux fois par jour depuis le 6 avril 2022.

En raison de l'approvisionnement insuffisant de la Suisse en produits pétroliers, l'OFAE a approuvé une réduction temporaire de la couverture des besoins pour tous les produits à partir du 25 juillet 2022. Dès cette date, des PAW de réglementation séparées ont donc été calculées pour tous les produits. A partir du 10 octobre 2022, les libérations de réserves obligatoires sont effectuées sur la base de l'ordonnance du DEFR sur la libération de réserves obligatoires de carburants et combustibles liquides.

Le graphique suivant donne un aperçu du cours des PEAW, de 2013 à 2022. Les PAW de réglementation ne sont pas présentées dans ce graphique. Elles sont plus élevées que les PEAW ordinaires.

Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires (2013–2022) (Base Nord)

VALORISATION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Valorisation des réserves obligatoires

Le tableau suivant illustre la valorisation moyenne de la marchandise au début et à la fin de l'exercice sous revue. A titre de comparaison, les valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires (PEAW ordinaires) minimales et maximales de l'an 2022 y sont mentionnées. Au 31 décembre 2022, la différence de valorisation entre la valeur de base et la valeur du marché (PEAW) s'est élevée à environ CHF 2.5 mrd (année précédente: CHF 2.02 mrd).

Produit	Moyenne des valeurs de la marchandise			PEAW 2022 (Nord)	
	Début 2022	Modification	Fin 2022	Minimum	Maximum
	CHF/m³	CHF/m³	CHF/m³	CHF/m³	CHF/m³
Sans plomb 95	77.96	–0.33	77.63	501.00	1'120.00
Kérosène	129.81	6.36	136.17	532.00	1'175.00
Diesel	88.94	–13.94	75.00	546.00	1'196.00
Mazout Euro	79.65	–4.65	75.00	531.00	1'126.00
Mazout Eco	84.26	–9.26	75.00	541.00	1'192.00

Liste des frais de transport de CARBURA

Au cours de l'exercice sous revue, il y a eu une modification dans la liste des frais de transport. Il s'agissait du lieu d'entreposage de Cornaux.

Lieu d'entreposage	Valable dès	Taux CHF/m³
Cornaux	1er février 2022	8.00

Lors de sa séance du 7 décembre 2022, le comité a décidé une augmentation générale de 10% des taux des frais de transport. Cette adaptation entrera en vigueur au 1er février 2023.

Valorisation des réserves obligatoires par produit au 31 décembre

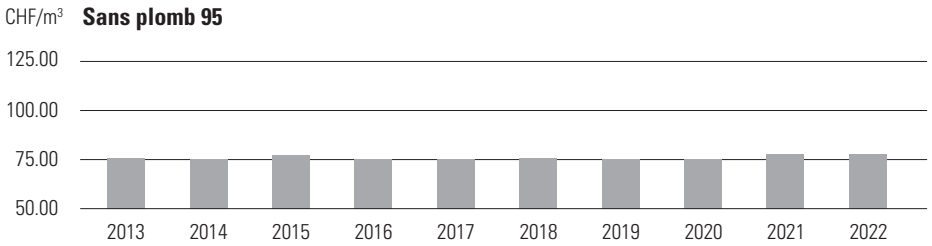

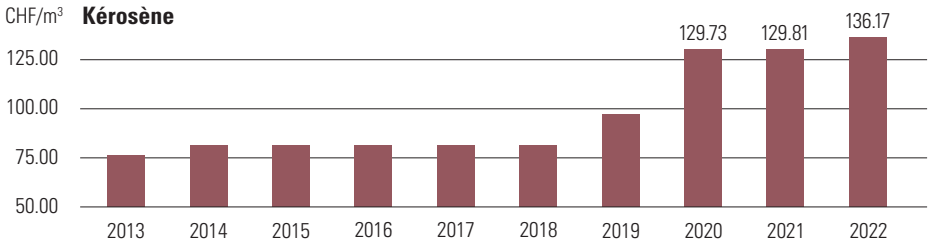

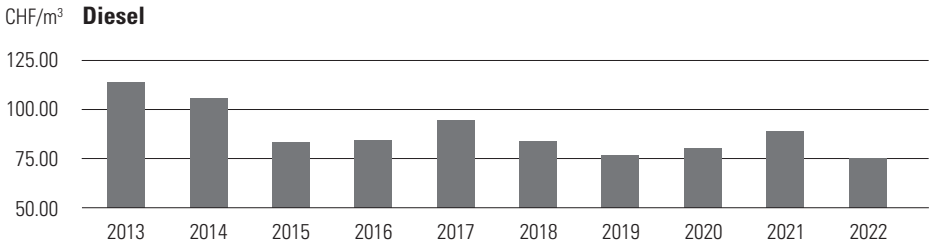

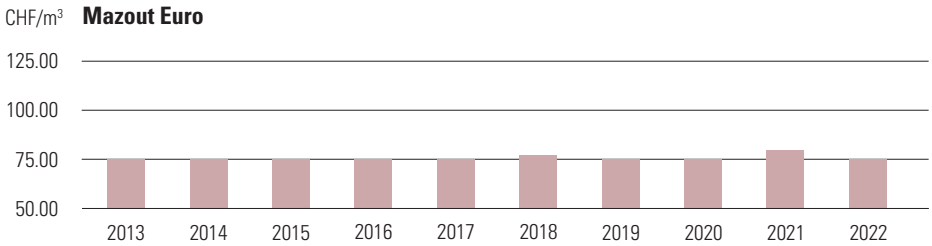

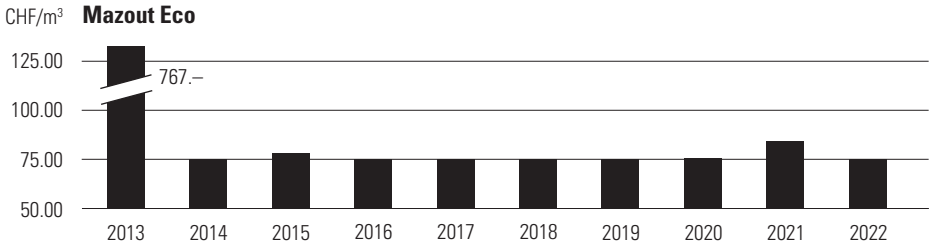

Financement des réserves obligatoires
Les réserves obligatoires peuvent être financées par des billets à ordre garantis par la Confédération.

Fin 2022, le financement des réserves obligatoires se présentait comme suit:

Situation au 31 décembre 2022 (en mio CHF)

Plafond de financement	350
Financement effectif	133
Taux d'utilisation	38.0%
Modification par rapport à l'année précédente en %	–7.8

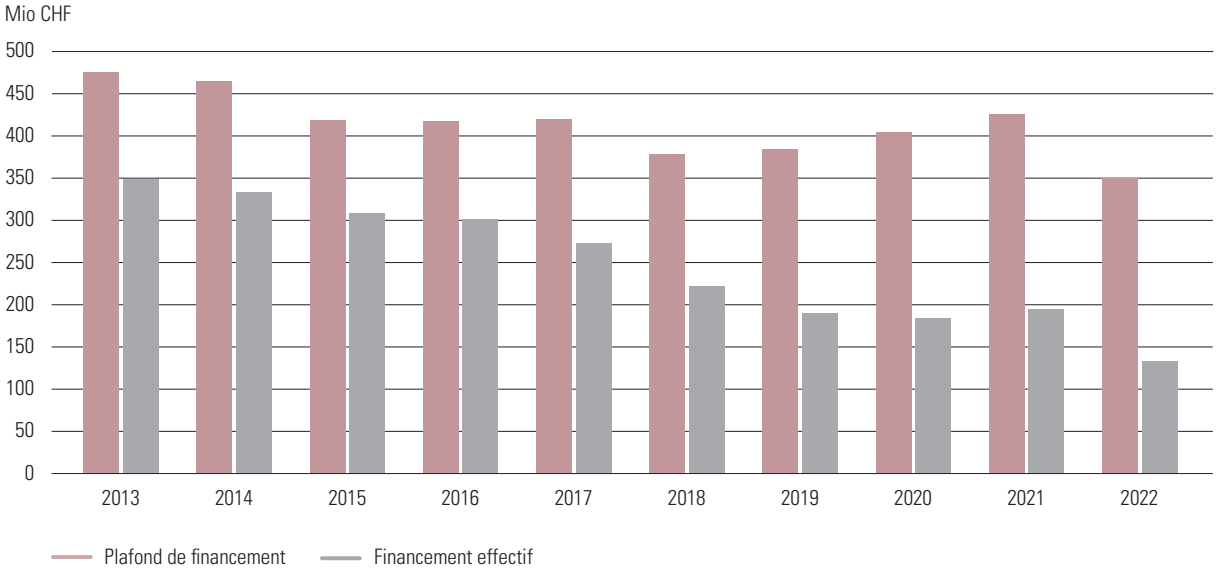

Indemnités pour frais d'exploitation et de capital 2022

Depuis le 1er janvier 2022, les intérêts sur la valeur des réserves obligatoires ne se basent plus sur le taux LIBOR à 3 mois, mais sur le Compounded SARON pour CHF d'une durée de trois mois (SAR3MC).

Au cours de l'exercice sous revue, les intérêts sur la valeur des réserves obligatoires se situaient entre 0% et 0.174%. Les intérêts sur la valeur du terrain et du capital restant s'élevaient à 1.75%.

Intérêts sur la valeur des réserves obligatoires, la valeur du terrain et du capital restant (2013–2022)

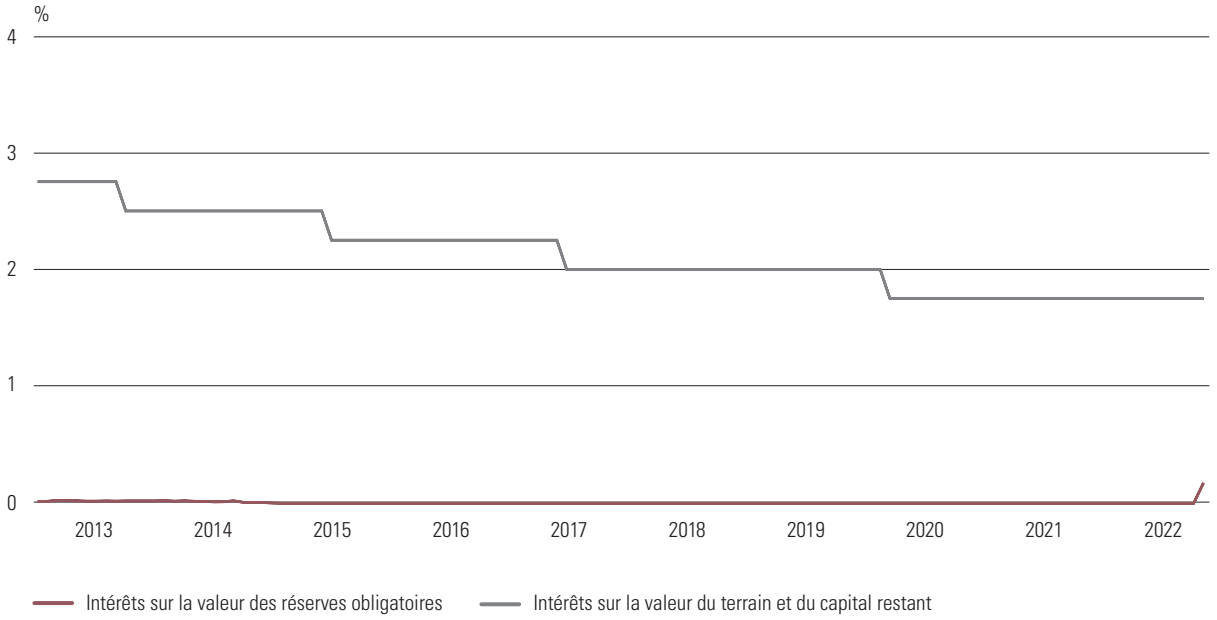

Le tableau suivant renseigne sur les taux d'indemnisation par produit appliqués au cours de l'exercice sous revue.

2022 CHF/m³/année	**Jan**	**Fév**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Juin**	**Juil**	**Août**	**Sep**	**Oct**	**Nov**	**Déc**
Sans plomb 95/EA	9.84	9.96	10.01	10.20	10.20	10.37	10.50	10.28	10.13	10.04	10.13	10.05
Sans plomb 95/Ro-h	10.32	10.44	10.49	10.69	10.69	10.86	10.99	10.77	10.62	10.53	10.62	10.54
Kérosène/EA	10.12	10.27	10.31	10.55	10.64	10.71	10.81	10.60	10.56	10.52	10.56	10.51
Kérosène/Ro-h	10.59	10.74	10.78	11.02	11.11	11.18	11.28	11.07	11.03	10.99	11.03	10.98
Diesel/EA	7.51	7.62	7.66	7.93	7.94	7.96	8.11	8.01	8.05	7.94	8.04	7.86
Diesel/Ro-h	8.01	8.12	8.16	8.44	8.45	8.47	8.62	8.52	8.56	8.45	8.55	8.37
Mazout Euro/EA[1]	7.48	7.59	7.63	7.87	7.89	7.93	8.06	7.97	8.02	7.90	7.92	7.80
Mazout Euro/Ro-h[1]	7.67	7.78	7.82	8.06	8.08	8.12	8.25	8.16	8.21	8.09	8.11	7.99
Mazout Eco/EA[1]	7.50	7.60	7.64	7.92	7.92	7.94	8.07	7.98	8.02	7.92	8.00	7.84
Mazout Eco/Ro-h[1]	7.69	7.79	7.83	8.11	8.11	8.13	8.26	8.17	8.21	8.11	8.19	8.03
[1] taux supplémentaire pour la rotation des stocks de remplacement du gaz et pour l'échange de qualité												
	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75	4.75

Indemnités pour frais d'exploitation et de capital (2013–2022)
Ces taux s'entendent pour les entrepôts agréés (EA).

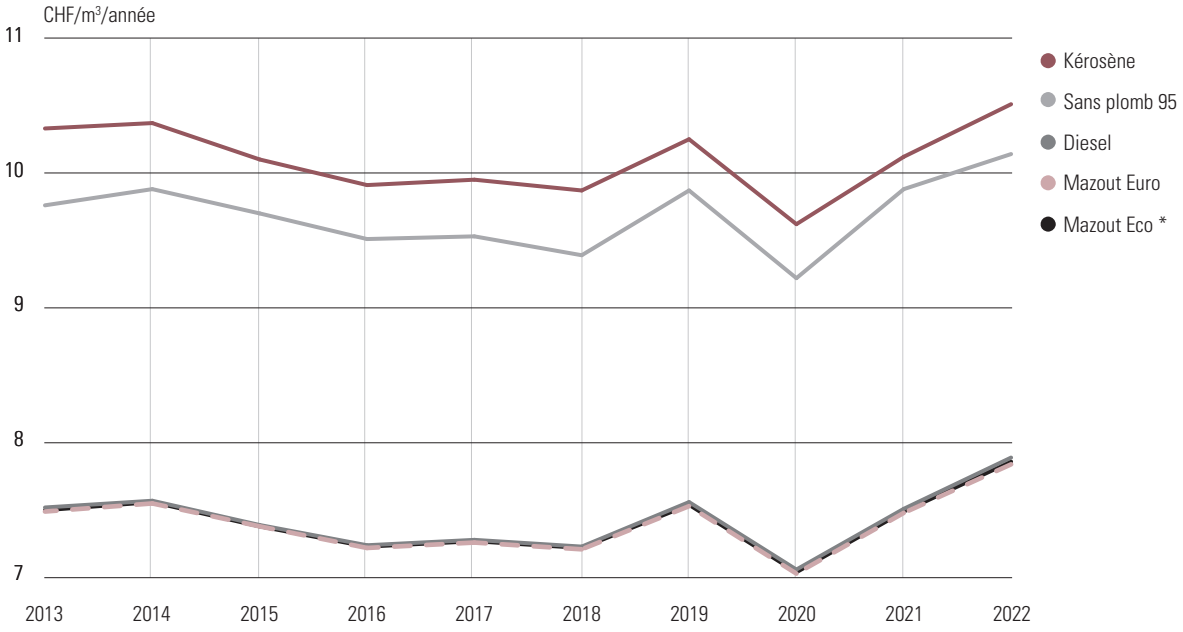

* à partir du mois d'août 2013

Les montants suivants ont été versés pour les indemnités pour frais d'exploitation et de capital:

	2013–2021	2022	Total	Ø par année
Propriétaires de réserves obligatoires (en mio CHF)	372.6	39.9	412.5	41.3

Indemnités individuelles d'investissement

Au 1er janvier 2022, quatre demandes de l'année précédente étaient en suspens. Au cours de l'exercice sous revue, 120 demandes d'indemnisation ont été présentées. 104 demandes, totalisant un montant d'indemnisation de CHF 10.3 mio, ont été approuvées. Six demandes ont dû être refusées, si bien qu'à la fin de l'année, quatorze demandes étaient encore en suspens.

Demandes	**2013–2021**	**2022**	**Total**	**Ø par année**
Nombre de demandes approuvées	1'066	104	1'170	117
en mio CHF	120.5	10.3	130.8	13.1

Au cours de l'exercice sous revue, des frais indemnisables de CHF 5.0 mio ont été décomptés, la quote-part de CARBURA étant de CHF 3.1 mio. Cette quote-part correspond aux droits d'utilisation des capacités de stockage à fin 2022. Ces capacités et par là aussi les indemnités à verser, changent pendant la durée d'amortissement.

Demandes	**2013–2021**	**2022**	**Total**	**Ø par année**
Indemnisables en mio CHF	137.3	5.0	142.3	14.2

Contributions de CARBURA par catégorie d'investissement en mio CHF	**2013–2021**	**2022**	**Total**	**Ø par année**
Total (amortissement pendant 10 ans)	**95.3**	**3.1**	**98.4**	**9.8**
Renouvellement/vieillissement	24.5	0.6	25.2	2.5
2e Investissements OPair	10.4	0.4	10.7	1.1
Prévention d'incendie	13.9	0.1	14.0	1.4
Protection des eaux	36.2	0.6	36.8	3.7
Accidents majeurs	0.1	0.2	0.3	0.0
D'autres exigences pour l'environnement sur injonction des autorités	1.6	0.1	1.7	0.2
Equipements électriques et de commande	7.9	1.1	9.0	0.9
Autres	0.7	0.0	0.7	0.1

Au cours de l'exercice sous revue, CHF 8.9 mio ont été versés par des acomptes mensuels. Ce montant comprend également le paiement d'intérêts pour des indemnités non encore amorties, et des versements uniques.

Capacités de stockage au 31 décembre

Les modifications des capacités de stockage résultent surtout de réductions en rapport avec le démantèlement de capacités de stockage et des transferts de droits d'utilisation entre les membres et les non-membres. L'augmentation dans le canton de Vaud est due à la réaffectation des réservoirs de la rangée centrale dans le dépôt d'Aigle de TLG en rapport avec le stockage de remplacement du gaz.

Ainsi, les membres disposaient des capacités de stockage suivantes à fin 2022 (réparties entre les différents cantons):

Kantone	**2022** (en 1'000 m³)	**2021** (en 1'000 m³)
Zurich	723	723
Berne	258	285
Lucerne	643	641
Uri	4	4
Schwyz	38	38
Fribourg	152	198
Bâle-Campagne	769	879
Schaffhouse	21	21
St-Gall	875	883
Grisons	84	85
Argovie	698	705
Thurgovie	728	728
Tessin	143	143
Vaud	640	551
Valais	199	388
Neuchâtel	170	170
Genève	427	427
Volume de stockage	**6'572**	**6'869**

Total de tous les cantons au 31 décembre de chaque année

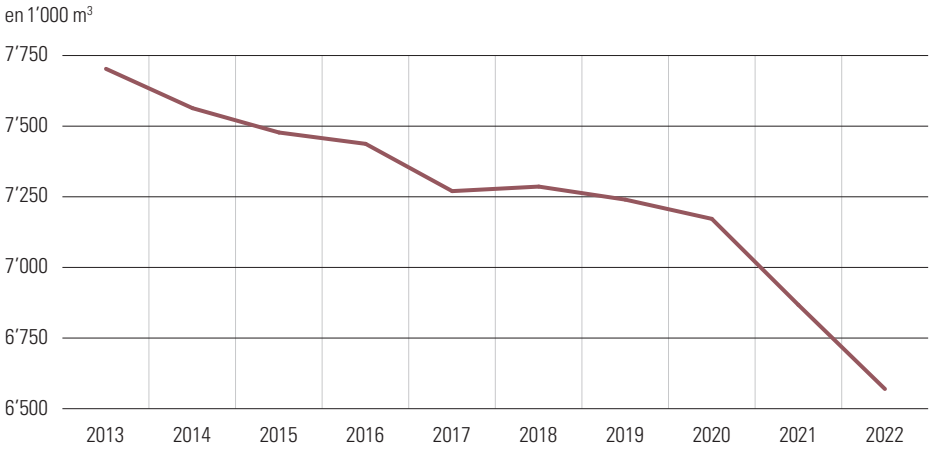

Contrôles des réserves obligatoires
Au cours de l'exercice sous revue, les réviseurs ont procédé aux contrôles suivants:

	2022	2021
Inventaires des stocks	145	150
Contrôles de la comptabilité	201	211
Contrôles des assurances	50	53
Contrôles de qualité	39	38
Total	**435**	**452**

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves obligatoires des membres ont été contrôlées conformément aux instructions de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). Les contrôles comprennent aussi bien l'inventaire physique que la vérification des comptabilités des stocks soldées quotidiennement, des polices d'assurances et des systèmes d'assurance qualité.

Les travaux de contrôle ainsi que des auto-dénonciations ont révélé 47 nouvelles infractions (année précédente: 30) qui ont été traitées par le bureau administratif avec neuf cas de l'année précédente. L'OFAE a sanctionné six cas de découverts de réserves obligatoires. Dans 26 cas, il s'agissait d'infractions au contrat de stockage sans découvert quantitatif, surtout d'erreurs dans la comptabilité des stocks. Dans onze cas, les vérifications du bureau administratif ont démontré qu'il n'y avait pas eu d'infractions au contrat. 13 cas étaient encore en suspens au tournant de l'année 2022/2023.

La plupart des infractions au contrat de stockage étaient dues à des problèmes de communication entre les propriétaires de réserves obligatoires et les dépôts, resp. à des carences de contrôle de la part des propriétaires de réserves obligatoires quant à la comptabilité des stocks tenue dans les dépôts après avoir effectué des mutations de réserves obligatoires. En 2022, le nombre de mutations de réserves obligatoires a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes, en raison de la situation d'approvisionnement difficile. Cela a entraîné un nombre plus élevé d'infractions au contrat de stockage obligatoire.

Environnement et sécurité

Dans le cadre de l'Ordonnance sur les accidents majeurs, des réunions du groupe de travail pour la protection des objets ont eu lieu. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), responsable de l'étude, souhaitait y mettre un terme. Mais pour les représentants de l'industrie, les connaissances acquises ne représentaient qu'un résultat intermédiaire. Il a finalement été décidé, d'un commun accord, de poursuivre ces travaux jusqu'à l'année prochaine.

Les tests consistant à examiner le fond d'un réservoir plein, entamés avec le TÜV SUD, ont continué. Des mesures ont été effectuées sur quatre autres réservoirs au total. Pour trois d'entre eux, les résultats des mesures ont pu être comparés, de l'intérieur, dans le cadre d'une révision de réservoir. La concordance n'était que partielle et l'on travaille à l'optimisation de la méthodologie. A cet égard, les bases pour un petit travail de laboratoire ont été rassemblées vers la fin de l'exercice. Ces travaux devront être réalisés par le laboratoire de la Société suisse de protection contre la corrosion et encourager la compréhension du lien entre les émissions sonores et la corrosion dans le réservoir. L'objectif à long terme restera de modifier les intervalles de révisions, en passant d'une révision basée sur le temps à une révision basée sur l'état.

Vers la fin de l'exercice sous revue, il a été possible de créer la base pour élaborer au premier semestre de l'année suivante un manuel pour l'assurance qualité des produits dans les dépôts pétroliers. Ce manuel doit fournir aux dépôts la base d'un concept d'assurance qualité sur mesure.

La sensibilisation à la sûreté (security) et à la sécurité du travail (safety) dans les dépôts pétroliers est d'une grande importance pour CARBURA. Les sujets de sécurité sont traités aussi bien lors de l'examen des demandes d'indemnités d'investissement et des visites sur le site, qu'au sein de la commission technique.

Protection contre la corrosion

En 2022 également, la Société suisse de protection contre la corrosion (SGK) a effectué, sur mandat de CARBURA, des contrôles dans les dépôts pétroliers utilisés pour le stockage obligatoire et donc assujettis à l'assurance-machines collective. Au cours de l'exercice sous revue, la SGK a contrôlé treize dépôts pétroliers quant aux dangers de corrosion provenant de courants vagabonds et de courants de macro-éléments. Dans le cadre des contrôles, l'effet des installations de protection cathodique contre la corrosion, la séparation galvanique ainsi que la protection contre la foudre auprès des réservoirs ont été contrôlés. En cas de localisation de points faibles (p.ex. des éclateurs défectueux ou des revêtements de protection contre la corrosion inefficaces), des recommandations pour la réparation ont été élaborées et des échéances fixées pour l'exécution et les contrôles ultérieurs.

Assurance-machines

Le nombre de cas de sinistre annoncés au bureau administratif en 2022 a diminué par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, dix cas de sinistre ont été réglés. Sur les six cas, au total, décomptés dans le cadre de l'assurance-machines, cinq constituaient un cas d'assurance propre. Pour un cas, une délimitation de l'indemnité pour frais d'exploitation et d'entretien a eu lieu.

La somme décomptée des dommages s'est élevée à CHF 0.3 mio.

La somme globale des dommages pour les cas de sinistre encore en suspens à la fin de l'année est estimée à environ CHF 1.33 mio.

Récapitulation de la situation actuelle des cas de sinistre annoncés

Total des cas de sinistre	**28**	
des années précédentes		17
présentés en 2022		11
Cas de sinistre décomptés	**6**	
des années précédentes		4
présentés en 2022		2
Cas de sinistre refusés	**–**	
des années précédentes		–
présentés en 2022		–
Sans conséquences	**1**	
des années précédentes		1
présentés en 2022		–
Décomptés par l'indemnité d'investissement	**3**	
des années précédentes		2
présentés en 2022		1
Cas de sinistre en suspens (au 31.12.2022)	**18**	
des années précédentes		10
présentés en 2022		8

Le tableau suivant renseigne sur les différents domaines dans lesquels sont survenus les cas de sinistre:

Causes	**Année de la déclaration**	
	2022	**2021**
Total	**11**	**15**
Défectuosités dans la tuyauterie	–	–
Défectuosités aux réservoirs	–	–
Défectuosités aux double fonds	11	8
Défectuosités aux revêtements de bassins de rétention et aux bacs collecteurs	–	–
Défectuosités aux installations OPair	–	5
Défectuosités au système d'extinction	–	1
Défectuosités mécaniques/électriques	–	–
Erreurs de manipulation	–	–
Mélange/dissociation	–	–
Divers	–	1

Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice sous revue, aucun nouveau cas à la charge du fonds d'assurance n'a été déclaré.

En rapport avec le cas qui est discuté, depuis 2016, au sein de la commission des assurances et du comité, l'actionnaire principal du dépôt pétrolier concerné et membre de CARBURA a déposé au cours du premier trimestre 2022 auprès du Tribunal fédéral une réplique à la réponse au recours de CARBURA de fin 2021. Après deux autres échanges de correspondance, CARBURA a renoncé à déposer une nouvelle réplique au cours du deuxième trimestre 2022. Depuis, la procédure est de nouveau en suspens devant le Tribunal fédéral.

Consultations au sujet des ordonnances relatives à la menace d'une situation de pénurie d'électricité ou d'un black-out

Au cours de l'exercice sous revue, CARBURA a participé à plusieurs procédures de consultation au sujet des ordonnances relatives à la menace d'une pénurie d'électricité ou d'un black-out. L'accent a été mis sur la sécurité de l'approvisionnement en énergie, qui repose en grande partie sur les carburants et combustibles liquides. Il a été expliqué à plusieurs services de la Confédération et des cantons comment fonctionne le marché des huiles minérales, et aussi que les exploitants de centrales de réserves, d'installations bicombustibles, de groupes électrogènes de secours, d'agrégats de secours ou de véhicules AOSS devaient s'assurer auprès de leurs fournisseurs pour les livraisons de carburants en cas de pénurie d'électricité ou de black-out.

Collaboration de CARBURA avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE)

Comme d'habitude, des réunions du «Standing Group on Emergency Questions» (SEQ) et du «Standing Group on the Oil Market» (SOM) ont été tenues en mars, juin et novembre 2022. La guerre en Ukraine et ses répercussions sur l'approvisionnement en pétrole, en gaz et en électricité étaient le sujet prédominant. En outre, les travaux entamés l'année précédente sur la réforme de l'obligation de stockage ont été poursuivis. Dans le contexte de modification de la situation géopolitique, la suppression de l'obligation de stockage de 90 jours n'était plus à l'ordre du jour. Une obligation de stockage complémentaire est nouvellement proposée, afin que tous les membres de l'AIE puissent participer, proportionnellement à leur quote-part de consommation, à une libération commune de l'AIE jusqu'à un volume maximal de 700 millions de barils. Il en résulte une obligation de stockage pour les exportateurs nets; rien ne change pour les importateurs nets comme la Suisse. Comme un accord n'a pas encore été trouvé sur le caractère contraignant de cette nouvelle obligation, d'autres discussions seront nécessaires en 2023.

En novembre 2022, le «In-depth Review» périodique de la politique énergétique suisse par l'AIE a eu lieu. Tandis que les années précédentes, deux journées entières étaient consacrées à la partie «Emergency Response Review», il n'y avait cette fois qu'une demi-journée à disposition. Le sujet de la sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers a été discuté avec l'équipe d'examen pendant une heure seulement, mais riche en contenu.

Afin de garantir l'approvisionnement en produits pétroliers et d'apaiser les marchés après l'invasion russe en Ukraine, l'AIE a décidé, début mars 2022, une libération d'action commune («Ukraine Collective Action») d'un volume de 60 millions de barils. La Suisse y a participé à hauteur d'environ 350'000 de barils (environ 57'000 m^3). Début avril 2022, l'AIE a décidé une extension temporelle et quantitative (120 millions de barils supplémentaires jusqu'en octobre 2022). Cette deuxième action commune ne représentant pas un engagement international contraignant, la Suisse, comme de nombreux autres membres de l'AIE, n'y a pas participé.

ACOMES

ACOMES signifie **A**nnual **C**oordinating **M**eetings of **E**ntity **S**tockholders. La rencontre vise l'échange d'expériences entre collègues d'environ 35 pays et traite des questions pratiques et des problèmes du stockage obligatoire, comme la qualité des produits, la stabilité à long terme, les contrôles de qualité, les méthodes d'entreposage, l'entretien des dépôts pétroliers, le financement et l'assurance des réserves obligatoires, les procédures de libération ainsi que les questions d'organisation. Les participants viennent majoritairement d'Europe, mais également des Etats-Unis, du Japon et de Corée du Sud.

Après deux rencontres virtuelles en raison du COVID, la 33e rencontre a enfin pu se dérouler physiquement, et à Amsterdam. Le premier jour de la réunion a été consacré aux défis auxquels les organisations de stockage obligatoire doivent faire face. Ainsi, on a fait entre autres référence aux conséquences de la guerre en Ukraine. Les organisations de stockage de Belgique et de Pologne ont été fortement impliquées dans la livraison de produits pétroliers à l'Ukraine, tandis que celles du Danemark et de la Finlande ont été consultées comme conseillères en matière de vérification et d'adaptation des mesures relatives à la sécurité d'approvisionnement en énergie. Mais la transition énergétique a également une influence

sur le stockage obligatoire. CARBURA a ainsi informé sur les évolutions du marché financier et des assurances présentant un défi pour notre branche. Les organisations de stockage obligatoire du Portugal, d'Espagne et d'Estonie ont informé sur leurs activités en matière de constitution de réserves obligatoires de gaz naturel.

Le deuxième jour, les organisations de stockage obligatoire d'Autriche, de Hongrie, de France, d'Allemagne, de Slovaquie et de Suisse ont communiqué sur les libérations de réserves obligatoires dans leur pays, devenues nécessaires suite à la perte de la raffinerie de Schwechat (AT) et de raffineries au sud de l'Allemagne, aux basses eaux du Rhin ainsi qu'à la logistique ferroviaire surchargée en Allemagne. Une telle accumulation de pénuries régionales est extrêmement rare. Dans tous les cas, l'approvisionnement des consommateurs a été assuré grâce aux réserves obligatoires. Les trois autres blocs thématiques «Analyse des données et rapports sur la situation», «Qualité des produits» (surtout teneur en bio) et «Business Continuity» ont complété une rencontre riche en contenus et intéressante, au cours de laquelle CARBURA a présenté trois exposés.

ELABCO

L'ELABCO (Expert Laboratory Coordination) est un meeting annuel réunissant des experts en laboratoire et en qualité d'environ 15 pays, en majorité européens, parmi lesquels CARBURA est également représentée. Le cœur d'activité d'ELABCO est la vérification mutuelle de l'activité de laboratoire par la méthode round-robin. Outre les résultats de ce round-robin, divers aspects de la qualité des produits, de la normalisation et aussi du développement de nouveaux carburants et combustibles y sont discutés.

L'ELABCO 2022 s'est tenue à Marseille. CARBURA était également représentée.

Approvisionnement économique du pays

L'année 2022 a été marquée par des analyses de la situation permanentes et des libérations de réserves obligatoires considérables. Au début de l'année, les conférences téléphoniques hebdomadaires avec les experts de la Division des produits pétroliers (DPP) étaient axées sur les basses eaux du Rhin et la question de savoir si des carences de personnel dues à Omicron dans les en-

treprises de logistique, les dépôts pétroliers ou chez les importateurs pourraient entraîner des pénuries d'approvisionnement. La situation a fondamentalement changé avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022. Tout à coup, la question s'est posée de savoir si une pénurie pouvait survenir en Europe. L'AIE a rapidement réagi et décidé une action commune («Collective Action») d'un volume de 60 millions de barils pour 30 jours, à laquelle la Suisse a participé avec environ 57'000 m³ de réserves obligatoires selon le concept «libérations de réserves obligatoires AIE».

Au printemps, la situation de l'approvisionnement était souvent tendue, entre autres en raison de restrictions ferroviaires, du niveau temporairement plutôt bas du Rhin et d'une énorme «backwardation».

Un été beau et sec ainsi qu'une performance ferroviaire insatisfaisante, marquée par de nombreuses annulations de trains en provenance d'Allemagne, ont provoqué, à partir de fin juillet 2022, une menace de pénurie qui n'a pu être maîtrisée que grâce à l'utilisation des réserves obligatoires et à la réduction temporaire de la couverture des besoins autorisée par l'OFAE. La logistique ferroviaire en Allemagne a été extrêmement sollicitée en raison des basses eaux du Rhin, de la perte de la raffinerie de Schwechat et d'autres raffineries, de l'augmentation des transports de charbon ainsi que de transports en provenance et à destination de l'Ukraine. Cela s'est traduit, entre autres, par des annulations et des retards en direction de la Suisse. En raison du long processus de légifération, des acquisitions plutôt élevées de réserves obligatoires et des conditions météorologiques instables, les préparatifs pour la mise en vigueur de l'ordonnance sur la libération de réserves obligatoires de carburants et combustibles liquides ont déjà commencé fin août 2022. Mi-septembre 2022, le conseiller fédéral Parmelin a mis en vigueur cette ordonnance, avec effet au 3 octobre 2022. La situation ferroviaire et surtout sur le Rhin s'étant à peine détendue vers fin septembre 2022, en permettant un approvisionnement sans réserves obligatoires, l'aéroport de Genève a été menacé d'une pénurie d'approvisionnement en raison de grèves en France. Suite à des livraisons annulées via l'oléoduc de SAPPRO, une libération de réserves obligatoires de kérosène est devenue nécessaire. Après la fin des grèves, les libérations de réserves obligatoires ont dû continuer jusqu'à fin 2022 (et au-delà), car du kérosène à destination de Genève chargé de particules a été pompé et celles-ci n'ont pas pu être éliminées assez rapidement par sédimentation ou par filtrage.

En 2022, les réserves obligatoires suivantes ont été libérées, respectivement reconstituées dans le cadre des mesures de réglementation des marchandises:

en m³	Essence	Kérosène	Diesel	Mazout	Total
	Libérations de réserves obligatoires AIE (du 3 mars au 15 avril 2022)				
Libérations	8'368	4'573	22'997	21'220	57'158
Entreposages	–7'237	–	–1'340	–758	–9'335
Solde	1'131	4'573	21'657	20'462	47'823
	Réduction temporaire de la couverture des besoins (du 25 juillet au 30 septembre 2022)				
Libérations	98'337	11'272	174'734	188'036	472'379
Entreposages	–38'319	–	–39'580	–37'090	–114'989
Solde	60'018	11'272	135'154	150'946	357'390
	Libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer (dès le 10 octobre 2022)				
Libérations		33'129			33'129
Entreposages		–			–
Solde		33'129			33'129

Outre la mise en œuvre de mesures de réglementation des huiles minérales, des travaux ont été effectués en rapport avec d'éventuelles pénuries de gaz naturel et d'électricité, p. ex. des clarifications en rapport avec l'approvisionnement de clients bicombustibles en gaz naturel, des pourparlers avec des autorités fédérales concernant l'approvisionnement de centrales de réserve et de groupes électrogènes de secours pour la production d'électricité de réserve, des entretiens avec le service spécialisé CTE (Coordination des transports dans l'éventualité d'événements) de l'Office fédéral des transports concernant la priorité à donner aux transports ferroviaires d'huiles minérales ou des échanges d'expériences avec le département de l'énergie du bois de l'AEP concernant des questions de transport.

Dans les organes fédéraux «Sécurité de l'approvisionnement» constitués à cet effet, le président a pris place dans le comité de pilotage politique et la directrice dans le groupe de pilotage stratégique, apportant ainsi des points de vue de la branche des huiles minérales. La directrice a également participé aux conférences téléphoniques du groupe «Coordination de la communication énergétique» avec des représentants de nombreux service fédéraux, ainsi qu'à la conférence extraordinaire des directeurs de l'état-major fédéral de la protection de la population.

En raison de l'ampleur des travaux liés à la guerre en Ukraine et aux libérations de réserves obligatoires, les clarifications concernant le rationnement électronique des carburants ont dû être reportées. Les opérations par appli sont possibles dans les stations-service. Selon le service compétent du DEFR, une étude de faisabilité Hermes doit être réalisée pour évaluer les ressources de réalisation pour les composants informatiques centraux au niveau fédéral. Le remaniement du concept «libération des réserves obligatoires avec obligation de livrer» a toutefois pu être achevé. La mise en œuvre des libérations de réserves obligatoires dès octobre 2022 a déjà été effectuée selon le nouveau concept, c'est-à-dire sur la base des quotes-parts d'importation des entrepositaires et sans recours aux «calculs par entreprise» avec détermination des lacunes d'approvisionnement individuelles.

Les experts de la DPP se sont rencontrés en mai et septembre 2022 lors de deux séances ordinaires. La DPP était représentée par deux personnes lors de la formation virtuelle du domaine Industrie et par cinq personnes lors de la réunion de l'AEP en novembre 2022. La cheffe de la division a participé aux deux réunions de pilotage, ainsi qu'à de nombreuses conférences téléphoniques ad hoc organisées par le domaine Énergie.

Le bureau administratif de CARBURA est représenté par une personne au sein du service «Moyens de production» du domaine Industrie et a participé aux quatre séances du service et aux trois séances de pilotage du domaine. Les sujets centraux étaient toujours l'approvisionnement en carburants en cas de black-out, ainsi que les défis actuels en raison de la guerre en Ukraine et en rapport avec les pénuries éventuelles d'électricité.

Tant du côté du service «Moyens de production» que de la DPP, on a pris position concernant le projet d'un nouvel ordre de direction de l'AEP, qui prévoit un délégué à plein temps en tant que directeur de l'OFAE.

EFFECTIF DES MEMBRES ET STRUCTURE DES IMPORTATIONS

Effectif, mutations

Au cours de l'exercice sous revue, une société a été nouvellement admise comme membre de CARBURA. Un membre existant a reçu un nouveau permis général d'importation suite à une restructuration de l'entreprise.

Trois entreprises ont cessé d'être membres de CARBURA. Une entreprise a liquidé la totalité de ses réserves obligatoires, deux entreprises ont reporté leurs réserves obligatoires sur un membre existant. Deux des entreprises sortantes ont encore importé en 2022, dont une toutefois moins de 3'000 m³.

Cinq membres existants n'ont rien importé ou moins que les 3'000 m³ exigés en 2022. Trois entreprises doivent importer en plus les quantités manquantes en 2023.

Dans le groupe sans importations (suffisantes) se trouve également CARBURA Tanklager AG, propriétaire de réserves obligatoires en commun, qui n'a pas d'obligation d'importation. Un autre membre n'a pas d'obligation d'importation, en tant que pur propriétaire de réserves obligatoires par délégation.

A fin 2022, l'effectif total des membres s'élevait à 54 entreprises.

Activité des membres en matière d'importation

Nombre de membres		Importations annuelles en m³	Participation aux importations en %	
2022	**2021**		**2022**	**2021**
7	10	0– 2'999	0.02	0.01
5	6	3'000– 5'000	0.17	0.21
8	6	5'001– 10'000	0.63	0.46
14	16	10'001– 50'000	3.40	3.26
3	2	50'001– 100'000	2.31	1.21
13	16	100'001– 500'000	29.40	35.02
7	6	500'001 et plus	64.07	59.83
–3*	–6*			
54	**56**		**100.00**	**100.00**

* moins les sociétés sortantes avec ou sans importations

Importations des non-membres

Avec les permis généraux d'importation B[1], un total de 7'605 m³ de produits soumis au stockage obligatoire et de produits spéciaux a été importé en 2022 (année précédente: 8'982 m³).

Avec les permis généraux d'importation C[2], un total de 29'321 m³ de produits spéciaux a été importé (année précédente: 17'420 m³).

[1] Permis généraux d'importation B pour l'importation de carburants et combustibles liquides de plus de 20 kg jusqu'à 3'000 m³ par année.

[2] Permis généraux d'importation C pour l'importation de produits spéciaux (non soumis à l'obligation de stockage) de plus de 20 kg. Les quantités ne doivent être utilisées ou vendues, que ce soit mélangées ou non mélangées, ni comme carburant ni comme combustible.

LISTE DES MEMBRES

54 membres au 31 décembre 2022

AGROLA AG, Winterthour
BENOIL SA, Mendrisio
BF COMMODITIES SA, Cadempino
BIODIESEL KRAFTSTOFF TECHNOLOGIE AG, Rudolfstetten-Friedlisberg
BIO FEEDSTOCKS AG, Manno
BLUE RESOURCES SARL, Genève
BP EUROPA SE, HAMBURG, ZWEIGNIEDERLASSUNG BP (SWITZERLAND) Baar, Baar
CARBURA TANKLAGER AG, Kemmental
CICA SA, Bâle
CLEANFUEL AG, Vaduz
CONRAD-STORZ AG, St-Moritz
COOP MINERALOEL AG, Allschwil
ECO FUEL TRADING SA, Genève
ECOCARB SA, Châtel-St-Denis
ECSA ENERGY SA, Balerna
ENI SUISSE S.A., Lausanne
FENACO GENOSSENSCHAFT, Berne
FÖRY BARMETTLER AG, Küssnacht SZ
GIOIA COMBUSTIBILI SA, Mezzovico-Vira
JOSEF GUT AG, Stans
GVS LANDI AG, Schaffhouse
O. HEIS SA, Poschiavo
KÜBLER HEIZÖL AG, Winterthour
LANG ENERGIE AG, Kreuzlingen
LAVEBA GENOSSENSCHAFT, St-Gall
A.H. MEYER & CIE AG, Zurich
FRITZ MEYER AG, Bâle
MIGROL AG, Adliswil
OBERWALLISER KOHLEN- & TRANSPORTKONTOR, LEONARDO PACOZZI AG, Brigue-Glis
OEL-POOL AG, Suhr
OSTERWALDER ST. GALLEN AG, St-Gall
OSTERWALDER TANKLAGER AG, St-Gall
OSTERWALDER ZÜRICH AG, Zurich

PEDRAZZINI SA, Muralto
PINA PETROLI SA, Grancia
RIGHETTI COMBUSTIBILI SA, Mezzovico-Vira
RIKLIN AG, St-Gall
RUFER AG, Gossau SG
SCHÄTZLE AG, Lucerne
SHELL (SWITZERLAND) AG, Baar
SIMOND SA, Vufflens-la-Ville
SOCAR ENERGY SWITZERLAND GMBH, Zurich
SUTER, JOERIN AG, Arlesheim
SWISS INTERNATIONAL AIR LINES AG, Bâle
SWISSFUEL AG, Stans
TAMOIL S.A., Collombey-Muraz
TANNER OEL AG, Gachnang
TECOSOL GMBH, Lengwil
TOTALENERGIES AVIATION SUISSE SA, Meyrin
VARO ENERGY MARKETING AG, Cham
VITOL AVIATION SWITZERLAND AG, Baar
VOEGTLIN – MEYER AG, Windisch
EDUARD WALDBURGER AG, St-Gall
WOBIZ GMBH, Zoug

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

(état au 31 décembre 2022)

Président
Dr. Rolf Hartl

Comité
Yves Bamert, SOCAR
Gerhard Bommer, MIGROL
Jürg Hornisberger, TAMOIL
Heinz Kübler, KÜBLER
Barbara Mühlemann, VARO
Renato Patelli, ENI
Stephan Villiger, CICA
Dr. Daniel Weber, OEL-POOL
Silvan Weiss, A.H. MEYER

Commission du comité
Yves Bamert, SOCAR
Jürg Hornisberger, TAMOIL
Barbara Mühlemann, VARO
Dr. Daniel Weber, OEL-POOL
Silvan Weiss, A.H. MEYER

Commission pour la fixation des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires (PEAW)
Urs Bachmann, A.H. MEYER
Oliver Bättig, OSTERWALDER ST. GALLEN
Peter Holmberg, SOCAR
Francesco Marchese, TAMOIL
Barbara Mühlemann, VARO
Christoph Pohlen, BP
Marc Sooder, MIGROL

Commission des assurances
Marc Gerster, ENI
Urs Schmidli, SCHÄTZLE
Andreas Studer, A.H. MEYER
Sven van Maren, VARO
Stephan Villiger, CICA

Commission technique
Melchior Blatter, OSTERWALDER ST. GALLEN
Mauro Forni, OEL-POOL
Stefan Illi, armasuisse Immobilier
Titus Kamermans, TAMAG
René Ludwig, TAMOIL
Sven Markmann, VARO
Renato Patelli, ENI
Martina Vitelli, SOCAR

Commission en placements
Rudolf Häsler, SOCAR
Heinz Kübler, KÜBLER
Marc Salathe, COOP

Organisation d'alarme pour la protection des installations de stockage en cas de menace (TAOB)
Dr. Pascale Begert, VARO
Claudia Sabatella, OEL-POOL
Michele Valsangiacomo, BENOIL
Martina Vitelli, SOCAR

Bureau administratif

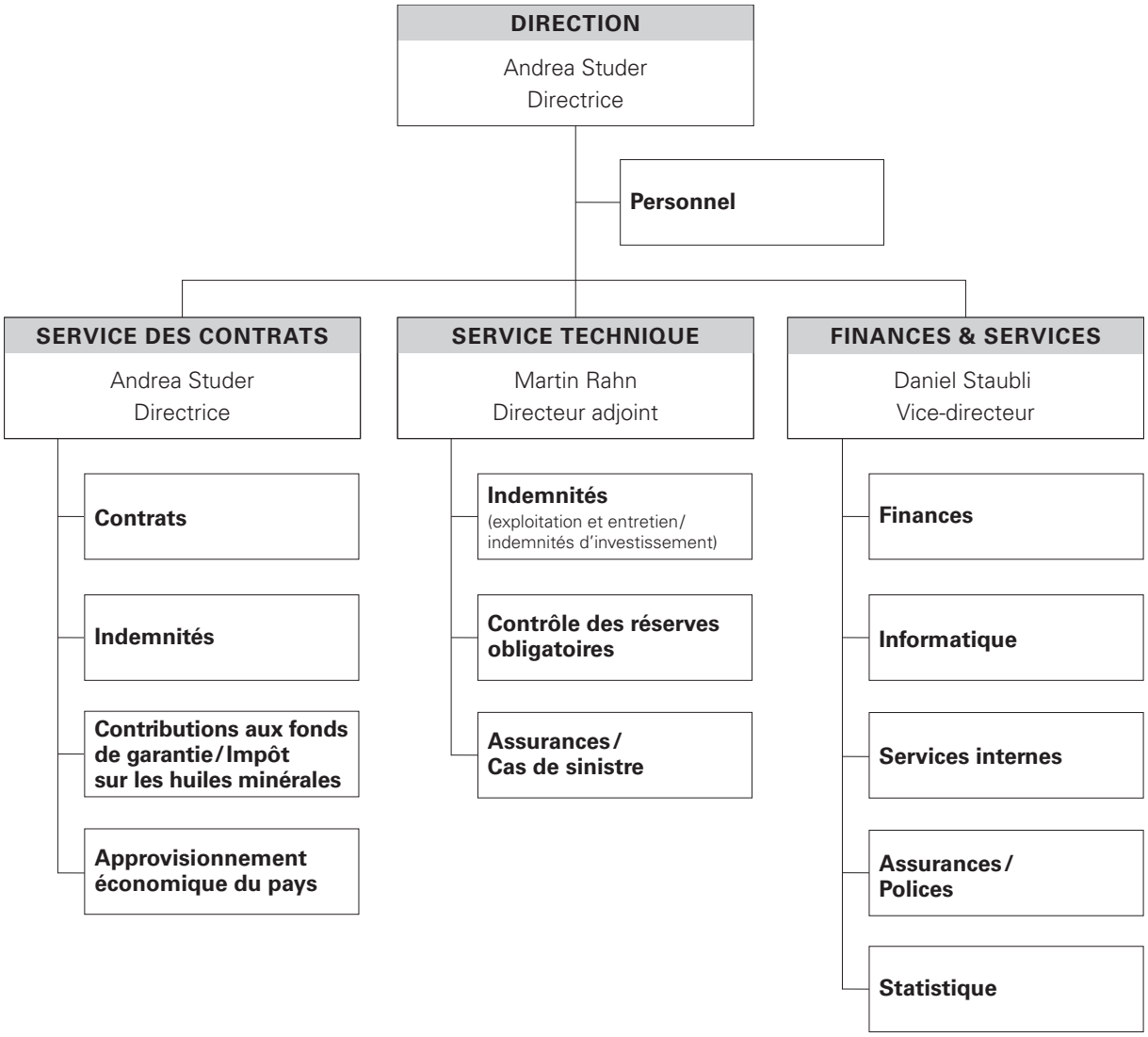

Collaborateurs du bureau administratif

	2022	2021
Collaborateurs à plein temps	13	13
Collaborateurs à temps partiel	5	4
Total Personnel	**18**	**17**

CARBURA / États financiers du fonds de garantie

Bilan au 31 décembre 2022 (avec comparaison au 31 décembre 2021)

Actifs (en mio CHF)	**2022**	**2021**
Liquidités	189.0	91.6
Placements à court terme	231.5	13.7
Créances	15.4	7.0
Titres	304.9	367.2
Caution DGD	32.5	32.5
Immobiliers extension des bureaux	0.0	0.1
Actifs de régularisation	2.4	0.4
Total Actifs	**775.7**	**512.4**

Passifs (en mio CHF)		
Dettes résultant de prestations de services	30.0	26.1
Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire	743.4	478.9
Passifs de régularisation	2.3	7.5
Total Passifs	**775.7**	**512.4**

Justificatif des provisions (en mio CHF)		
État au 1er janvier	**478.9**	**503.2**
Attribution Excédent de produits (+) / de charges (–)	264.5	–24.3
État au 31 décembre	**743.4**	**478.9**

Soldes des fonds par produit à titre d'information:

	Essence	**Kérosène***	**Diesel**	**Huile de chauffage***	**Total**
Solde au 01.01.2022	66.7**	6.7	23.8**	381.7	478.9
Variation en 2022	40.2	104.7	144.2	–24.6	264.5
Solde au 31.12.2022	106.9	111.4	168.0	357.1	743.4

* Les soldes du kérosène et de l'huile de chauffage contiennent un prêt de CHF 12 mio en faveur du kérosène et à la charge de l'huile de chauffage.
** Les soldes contiennent un transfert de CHF 3 mio au 01.01.2022 en faveur du diesel et à la charge de l'essence.

CARBURA / États financiers du fonds de garantie

Compte de profits et pertes pour l'année 2022 (avec comparaison de 2021)

Produits (en mio CHF)	**2022**	**2021**
Produits/charges sur la fortune nets	–43.6	12.8
Contributions de stockage obligatoire et taxes administratives	–1.3	–8.0
Prélèvement de différences d'évaluation	586.6	38.4
Investissements refacturés	3.1	0.0
Contribution aux frais par l'industrie gazière	4.5	4.1
Produits extraordinaires	0.0	0.3
Total Produits	**549.3**	**47.7**
Charges (en mio CHF)		
Frais administratifs	4.0	4.2
Indemnités pour frais de stockage obligatoire	51.9	48.2
Indemnités pour le démantèlement	–2.2	8.1
Autres frais de stockage obligatoire	0.8	0.3
Dévalorisations des réserves obligatoires	230.4	11.3
Autres charges d'exploitation	0.0	0.0
Total Charges	**284.8**	**72.0**
Excédent de produits (+) / de charges (–)	**264.5**	**–24.3**

CARBURA / États financiers de l'association (au sens strict)

Bilan au 31 décembre 2022 (avec comparaison au 31 décembre 2021)

Actifs (en 1'000 CHF)	**2022**	**2021**
Compte de l'association Banque Cantonale de Zurich	1'666.4	1'489.3
Créance états financiers du stockage obligatoire	0.0	100.1
Participation: CARBURA Tanklager AG	1'000.0	1'000.0
Total Actifs	**2'666.4**	**2'589.4**

Passifs (en 1'000 CHF)		
Fonds propres	2'666.4	2'589.4
Total Passifs	**2'666.4**	**2'589.4**

Tableau de variation du capital propre (en 1'000 CHF)		
État au 1er janvier	**2'589.4**	**2'521.3**
Attribution Excédent de produits	77.0	68.0
État au 31 décembre	**2'666.4**	**2'589.4**

Compte de profits et pertes pour l'année 2022 (avec comparaison de 2021)

Produits (en 1'000 CHF)		
Contribution des membres	12.8	13.2
Produits sur la fortune	100.0	99.9
Total Produits	**112.7**	**113.2**

Charges (en 1'000 CHF)		
Charges opérationnelles	35.7	45.1
Total Charges	**35.7**	**45.1**
Excédent de produits	**77.0**	**68.0**

CARBURA / États financiers

Bilan au 31 décembre 2022

Actifs (en mio CHF)	**2022**	**2021**
Liquidités	190.71	93.14
Placements à court terme	231.54	13.67
Créances résultant de prestations de services	8.85	5.22
Autres créances à court terme	6.52	1.74
Actifs de régularisation	2.38	0.37
Total Actifs circulants	**439.98**	**114.13**
Immobilisations financières		
– Titres	304.90	367.17
– Caution DGD	32.50	32.50
Participations	1.00	1.00
Immobilisations corporelles		
– Mobilier	0.00	0.01
– Immobiliers extension des bureaux	0.00	0.09
Total Actifs immobilisés	**338.40**	**400.76**
Total Actifs	**778.38**	**514.90**

Passifs (en mio CHF)		
Dettes résultant de prestations de services	30.04	25.96
Passifs de régularisation	2.30	7.47
Capitaux étrangers à court terme	**32.34**	**33.44**
Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire	743.38	478.87
Capitaux étrangers à long terme	**743.38**	**478.87**
Total Capitaux étrangers	**775.72**	**512.31**
Réserves libres (bénéfice du bilan)		
– Report	2.59	2.52
– Bénéfice de l'exercice	0.08	0.07
Total Fonds propres	**2.67**	**2.59**
Total Passifs	**778.38**	**514.90**

Compte de profits et pertes 2022

Produits (en mio CHF)	**2022**	**2021**
Produits d'exploitation		
– Contributions aux fonds de garantie	–1.26	–7.97
– Prélèvement de différences d'évaluation	586.60	38.39
– Contributions des membres	0.01	0.01
Autres produits d'exploitation		
– Investissements refacturés	3.11	0.00
– Contribution aux frais par l'industrie gazière	4.50	4.13
– Produits extraordinaires	0.00	0.31
Produit d'exploitation	**592.97**	**34.87**
Indemnités versées		
– Dévalorisations des réserves obligatoires	–230.45	–11.32
– Indemnités pour frais de stockage obligatoire	-51.86	–48.19
– Indemnités pour le démantèlement	2.23	–8.07
– Indemnités pour des risques non assurables	0.00	–0.01
Charges de personnel	–2.94	–2.99
Autres charges d'exploitation	–1.81	–1.48
Constitution/Dissolution provision du stockage obligatoire	–264.51	24.34
Résultat d'exploitation	**43.62**	**–12.84**
Charges/Produits financiers	–43.54	12.91
Bénéfice de l'exercice	**0.08**	**0.07**

CARBURA / États financiers

Tableau des flux de trésorerie de CARBURA

Activité d'exploitation

(en mio CHF)	**2022**	**2021**
Bénéfice de l'exercice	0.08	0.07
Amortissements	0.09	0.10
Variation Titres cotés à la bourse	47.37	–9.13
Variation Créances résultant de prestations de services	–3.62	–3.87
Variation Autres créances à court terme	–4.78	1.57
Variation Actifs de régularisation	–2.01	0.14
Variation Dettes résultant de prestations de services	4.07	7.82
Variation Passifs de régularisation	–5.17	3.64
Variation Provisions	264.51	–24.34
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	**300.53**	**–24.02**

Activité d'investissement

Investissement titres	–8.21	–36.45
Désinvestissement titres	25.24	44.01
Investissement immobilisations financières à court terme (dépôts à terme)	–775.00	0.00
Désinvestissement immobilisations financières à court terme (dépôts à terme)	555.00	55.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	**–202.96**	**62.55**

Activité de financement

Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	**0.00**	**0.00**
Modification des liquidités	**97.57**	**38.53**

Preuve:		
État liquidités au 1er janvier	93.14	54.61
État liquidités au 31 décembre	190.71	93.14
Modification des liquidités	**97.57**	**38.53**

CARBURA / États financiers

Annexe

Principes de la présentation des comptes

Les présents comptes annuels correspondent aux exigences du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations).

Les états financiers du fonds de garantie sont présentés séparément de ceux de l'association. En outre, nous avons consolidé les comptes et donné des explications au niveau de ce degré de consolidation.

La valorisation des **titres** est effectuée à la valeur du marché.

En ce qui concerne **les provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire**, il s'agit entre autres de provisions servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires et pour le fonds d'assurance.

Commentaires sur le bilan

Les **placements à court terme** contiennent des dépôts à terme pour le placement des liquidités temporairement excédentaires (en raison des libérations de réserves obligatoires et des prélèvements consécutifs de différences d'évaluation) ainsi que des obligations arrivant à échéance dans les douze prochains mois et qui ne seront plus réinvesties.

Les **créances** contiennent surtout des paiements de compensation encore ouverts à la fin de l'année, des comptes courants tenus pour les membres, ainsi que des avoirs de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt anticipé.

Concernant les **participations**, il s'agit de CARBURA Tanklager AG à Dotnacht, siège: Kemmental, avec une part de capital et de voix de 100%.

Les **actifs de régularisation** contiennent CHF 1.99 mio de frais de transformation pour la réaffectation des réservoirs de la rangée centrale du dépôt d'Aigle de CARBURA Tanklager AG pour le stockage de remplacement du gaz. Les frais de transformation sont remboursés tous les six mois par ProvisioGas durant le programme de stockage obligatoire XIX (jusqu'au 30 juin 2025), raison pour laquelle les frais encore à verser ont été régularisés. Cette position contient en outre CHF 0.06 mio pour des contributions au fonds de garantie. Celles-ci sont composées de créances pour des contributions au fonds de garantie de CHF 3.09 mio des fonds de garantie d'essence, de kérosène et de diesel et d'un engagement pour des restitutions des contributions au fonds de garantie de CHF 3.03 mio du fonds de garantie d'huile de chauffage.

Outre les factures des créanciers, les **dettes résultant de prestations de service** contiennent les paiements pour les encaissements pour le compte de tiers de CHF 26.94 mio au total, ainsi que CHF 2.75 mio de dettes envers les membres.

La procédure du sursis concordataire accordé par le tribunal à un ancien membre de CARBURA au cours de l'année 2012 n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice sous revue. Jusqu'à fin 2022, nous avons reçu, depuis 2016, quatre acomptes d'un montant total de CHF 0.25 mio.

A fin 2022, il existait un engagement éventuel suite à une action judiciaire ouverte entre un membre et CARBURA. Sur la base de l'appréciation de l'état des faits, on n'a identifié aucun besoin de constituer une provision.

Le total du bilan a augmenté en premier lieu en raison de la hausse substantielle des liquidités et des placements financiers à court terme suite aux libérations de réserves obligatoires et aux différences d'évaluation qui en résultent.

Commentaires sur le compte de profits et pertes

Les **contributions au fonds de garantie** sont composées de remboursements de contributions de stockage obligatoire du fonds de garantie d'huile de chauffage de CHF 38.83 mio et de contributions au fonds de garantie d'essence, de kérosène et de diesel de CHF 37.57 mio.

Les **prélèvements de différences d'évaluation** au cours de l'exercice sous revue ont été considérablement plus élevés que l'année précédente, en raison des libérations de réserves obligatoires.

En raison des premières reconstitutions de réserves obligatoires, les **dévalorisations des réserves obligatoires** en 2022 ont également été considérablement plus élevées que l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, **l'excédent de produits en faveur de la provision pour le stockage obligatoire** s'est élevé à CHF 264.51 mio. Cet excédent de produits élevé a principalement résulté du fait que les prélèvements de différences d'évaluation suite aux libérations de réserves obligatoires ont été considérablement plus élevés que les dévalorisations des réserves obligatoires en rapport avec les reconstitutions.

En raison des turbulences sur les marchés financiers et les corrections des valeurs sur les titres qui en ont résulté, il a fallu présenter en 2022 des **charges financières nettes** malgré les intérêts et les dividendes (après plusieurs années de revenus nets de la fortune).

Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Aucun nouvel événement important ne s'est produit entre le 31 décembre 2022 et la date de l'approbation des présents comptes annuels, qui aurait exigé une modification des valeurs comptables des actifs et des passifs de CARBURA au 31 décembre 2022 ou aurait dû être divulgué à cette occasion.

Les comptes annuels ont été approuvés le 19 avril 2023 par le comité.

Effectif du personnel

Le bureau administratif de CARBURA emploie moins de 50 personnes.

Honoraires à l'organe de révision

CARBURA a versé, en 2022, CHF 31'251 (hors TVA) d'honoraires aux organes de révision KPMG et Balmer-Etienne AG pour la vérification des comptes annuels 2021 et 2022 et des quotes-parts d'importation.

CARBURA / États financiers

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides (CARBURA), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe (pages 33 à 36).

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de CARBURA, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 13 avril 2022 une opinion d'audit non modifiée.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de CARBURA à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la

responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de CARBURA à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider CARBURA ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrale de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 19 avril 2023

rf/pmo

Balmer-Etienne AG

Roland Furger
Expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Pascal Moser
Expert-réviseur agréé

CARBURA / États financiers consolidés

CARBURA et CARBURA Tanklager AG

Bilan au 31 décembre 2022

Actifs (en mio CHF)	**2022**	**2021**
Liquidités	196.93	97.32
Placements à court terme	231.54	13.67
Créances résultant de prestations de services	8.91	5.27
Autres créances à court terme	6.52	1.74
Stocks	23.22	28.90
Actifs de régularisation	2.38	0.37
Total Actifs circulants	**469.49**	**147.26**
Immobilisations financières		
– Titres	304.90	367.17
– Caution DGD	32.50	32.50
Immobilisations corporelles		
– Mobilier	0.00	0.01
– Immobiliers	7.39	9.25
Total Actifs immobilisés	**344.79**	**408.93**
Total Actifs	**814.28**	**556.18**

Passifs (en mio CHF)		
Dettes résultant de prestations de services	30.19	25.80
Dettes à court terme rémunérées	20.00	25.50
Autres dettes à court terme	2.16	2.32
Passifs de régularisation	2.08	7.64
Capitaux étrangers à court terme	**54.43**	**61.26**
Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire	753.82	488.98
Capitaux étrangers à long terme	**753.82**	**488.98**
Total Capitaux étrangers	**808.24**	**550.24**
Réserves légales issues du bénéfice	0.50	0.50
Réserves libres	2.25	2.05
– Report	3.19	2.85
– Bénéfice de l'exercice	0.10	0.54
Total Fonds propres	**6.04**	**5.94**
Total Passifs	**814.28**	**556.18**

Compte de profits et pertes 2022

Produits (en mio CHF)	**2022**	**2021**
Produits d'exploitation		
– Contributions aux fonds de garantie	–2.07	–7.88
– Prélèvement de différences d'évaluation	558.31	38.39
– Contributions des membres	0.01	0.01
– Produits nets des ventes de biens et des prestations de services	2.77	3.00
Autres produits d'exploitation		
– Investissements refacturés	3.11	0.0
– Contribution aux frais par l'industrie gazière	4.50	4.13
– Autres produits	0.00	0.31
Produit d'exploitation	**566.63**	**37.96**
Indemnités versées		
– Dévalorisations des réserves obligatoires	–180.34	–11.32
– Indemnités pour frais de stockage obligatoire	–45.87	–45.78
– Indemnités pour le démantèlement	2.23	–8.07
– Indemnités pour des risques non assurables	0.00	–0.01
Charges de matériel, de marchandises et de prestations	–23.07	–0.78
Charges de personnel	–3.77	–3.96
Autres charges d'exploitation	–7.17	–3.56
Constitution/Dissolution provision du stockage obligatoire	–264.51	24.34
Résultat d'exploitation	**44.12**	**–11.18**
Produits financiers	0.00	12.81
Charges financières	–43.67	–0.01
Produits hors exploitation	0.01	0.01
Charges hors exploitation	-0.01	–0.01
Dissolution provision pour l'échange de qualité et installations	0.82	0.75
Constitution provision pour l'échange de qualité et installations	–1.14	–1.76
Produits extraordinaires	0.00	0.01
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Impôts	–0.04	–0.09
Bénéfice de l'exercice	**0.10**	**0.54**

CARBURA / États financiers consolidés

Tableau des flux de trésorerie CARBURA et CARBURA Tanklager AG

Activité d'exploitation

(en mio CHF)	**2022**	**2021**
Bénéfice de l'exercice	0.10	0.54
Amortissements	4.29	1.17
Variation Titres cotés à la bourse	47.37	–9.13
Variation Créances résultant de prestations de services	–3.64	–3.91
Variation Autres créances à court terme	–4.78	1.62
Variation Stocks	5.67	–10.47
Variation Actifs de régularisation	–2.01	0.15
Variation Dettes résultant de prestations de services	4.39	7.79
Variation Dettes à court terme rémunérées	–5.50	8.50
Variation Autres dettes	–0.16	1.75
Variation Passifs de régularisation	–5.56	3.75
Variation Provisions	264.83	–23.33
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	**305.00**	**–21.59**

Activité d'investissement

Investissement immobilisations corporelles meubles	–2.42	–1.49
Investissement titres	–8.21	–36.45
Désinvestissement titres	25.24	44.01
Investissement immobilisations financières à court terme (dépôts à terme)	–775.00	0.00
Désinvestissement immobilisations financières à court terme (dépôts à terme)	555.00	55.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	**–205.38**	**61.06**

Activité de financement

Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	**0.00**	**0.00**
Modification des liquidités	**99.61**	**39.48**
Preuve:		
État liquidités au 1er janvier	97.32	57.84
État liquidités au 31 décembre	196.93	97.32
Modification des liquidités	**99.61**	**39.48**

CARBURA / États financiers consolidés

Annexe

Principes de la présentation des comptes

Les présents comptes annuels correspondent aux exigences du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations).

La consolidation comprend, d'une part, CARBURA avec les états financiers du fonds de garantie ainsi que de l'association (au sens strict) et, d'autre part, CARBURA Tanklager AG. CARBURA Tanklager AG est la filiale à 100% de l'association CARBURA.

La consolidation est effectuée selon le principe de la consolidation intégrale, ce qui signifie que les actifs et les passifs, ainsi que les charges et les produits de la filiale à consolider, sont repris à 100%. A cet effet, la valeur comptable du bilan de la participation de la filiale incorporée dans les comptes consolidés est compensée avec les fonds propres de celle-ci. En outre, les charges, les produits, les créances et les dettes internes au groupe sont compensés entre eux.

Les **stocks** sont exclusivement attribués à CARBURA Tanklager AG. Ils comprennent du mazout et du diesel (réserves obligatoires et stocks de manœuvre) et sont enregistrés, en principe, à des coûts d'acquisition. Si, à la date de clôture des comptes, la valeur nette de vente (valeur du marché) des stocks de manœuvre est inférieure au coût d'acquisition ou de production, cette valeur sera inscrite au bilan. Les réserves obligatoires sont valorisées à un prix pool déterminé par CARBURA, qui est considérablement inférieur au prix du marché. Des corrections forfaitaires de la valeur, acceptées par l'administration fiscale, sont effectuées sur le volume des stocks.

La valorisation des **titres** de CARBURA est effectuée à la valeur du marché.

En ce qui concerne les **provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire**, il s'agit entre autres de provisions de CARBURA servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires et pour le fonds d'assurance. Les provisions de CARBURA Tanklager AG servent à couvrir les coûts pour de futurs échanges de qualité des produits et pour le maintien à long terme des installations de stockage.

Commentaires sur le bilan consolidé

Les **placements à court terme** contiennent des dépôts à terme pour le placement des liquidités temporairement excédentaires (en raison des libérations de réserves obligatoires et des prélèvements consécutifs de différences d'évaluation) ainsi que des obligations arrivant à échéance dans les douze prochains mois et qui ne seront plus réinvesties.

Les **créances** contiennent surtout des paiements de compensation encore ouverts à la fin de l'année des comptes courants tenus pour les membres, ainsi que des avoirs de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt anticipé.

Les **stocks** sont composés de CHF 22.40 mio de réserves obligatoires et de CHF 1.15 mio de stocks de manœuvre.

Les **actifs de régularisation** contiennent CHF 1.99 mio de frais de transformation pour la réaffectation des réservoirs de la rangée centrale du dépôt d'Aigle de CARBURA Tanklager AG pour le stockage de remplacement du gaz. Les frais de transformation sont remboursés tous les six mois par ProvisioGas durant le programme de stockage obligatoire XIX (jusqu'au 30.6.2025), raison pour laquelle les frais encore à verser ont été régularisés. Cette position contient en outre CHF 0.06 mio pour des contributions au fonds de garantie. Celles-ci sont composées de créances pour des contributions au fonds de garantie de CHF 3.09 mio des fonds de garantie d'essence, de kérosène et de diesel et d'un engagement pour des restitutions des contributions au fonds de garantie de CHF 3.03 mio du fonds de garantie d'huile de chauffage.

Les **dettes à court terme rémunérées** représentent les prêts par billets à ordre pour réserves obligatoires de CARBURA Tanklager AG servant à financer ses réserves obligatoires.

Outre les factures des créanciers, les **dettes résultant de prestations de service** contiennent les paiements pour les encaissements pour le compte de tiers de CHF 26.94 mio au total, ainsi que CHF 2.75 mio de dettes envers les membres.

La procédure du sursis concordataire accordé par le tribunal à un ancien membre de CARBURA au cours de l'année 2012 n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice sous revue. Jusqu'à fin 2022, nous avons reçu, depuis 2016, quatre acomptes d'un montant total de CHF 0.25 mio. A fin 2022, il existait un engagement éventuel suite à une action judiciaire ouverte entre un membre et CARBURA. Sur la base de l'appréciation de l'état des faits, on n'a identifié aucun besoin de constituer une provision.

Le total du bilan a augmenté en premier lieu en raison de la hausse substantielle des liquidités et des placements financiers à court terme suite aux libérations de réserves obligatoires et aux différences d'évaluation qui en résultent.

Commentaires sur le compte de profits et pertes consolidé

Les **contributions au fonds de garantie** sont composées de remboursements de contributions de stockage obligatoire du fonds de garantie d'huile de chauffage de CHF 38.83 mio et de contributions au fonds de garantie d'essence, de kérosène et de diesel de CHF 37.57 mio.

Les **prélèvements de différences d'évaluation** au cours de l'exercice sous revue ont été considérablement plus élevés que l'année précédente en raison des libérations de réserves obligatoires.

En raison des premières reconstitutions de réserves obligatoires, les **dévalorisations des réserves obligatoires** en 2022 ont également été considérablement plus élevées que l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, **l'excédent de produits en faveur de la provision pour le stockage obligatoire** s'est élevé à CHF 264.51 mio. Cet excédent élevé a principalement résulté du fait que les prélèvements de différences d'évaluation suite aux libérations de réserves obligatoires ont été considérablement plus élevés que les dévalorisations des réserves obligatoires en rapport avec les reconstitutions.

En raison des turbulences sur les marchés financiers et les corrections des valeurs sur les titres qui en ont résulté, il a fallu présenter en 2022 des **charges financières nettes** malgré les intérêts et les dividendes (après plusieurs années de revenus nets de la fortune).

Dissolution nette de réserves latentes

CARBURA Tanklager AG a procédé, en 2022, à une dissolution nette considérable de réserves latentes d'un montant de CHF 1'308'000.

Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Aucun nouvel événement important ne s'est produit entre le 31 décembre 2022 et la date de l'approbation des présents comptes consolidés annuels, qui aurait exigé une modification des valeurs comptables des actifs et des passifs de CARBURA au 31 décembre 2022 ou aurait dû être divulgué à cette occasion.

Les comptes annuels ont été approuvés le 19 avril 2023 par le comité.

Effectif du personnel

Le bureau administratif de CARBURA et CARBURA Tanklager AG emploient au total moins de 50 personnes.

Honoraires à l'organe de révision

CARBURA et CARBURA Tanklager AG ont versé, en 2022, CHF 37'151 d'honoraires à leurs organes de révision pour la vérification des comptes annuels 2021 et 2022 et des quotes-parts d'importation de CARBURA.

CARBURA / États financiers consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides et sa filiale (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés (pages 39 à 42).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Les comptes consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 13 avril 2022 une opinion d'audit non modifiée.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes consolidés

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: http://expertsuisse.ch/

fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrale de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lucerne, le 19 avril 2023

rf/pmo

Balmer-Etienne AG

Roland Furger
Expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Pascal Moser
Expert-réviseur agréé

Importations et production intérieure 2022 selon les produits (en 1'000 m³)[1]
Total 10'324 (année précédente: 9'852)

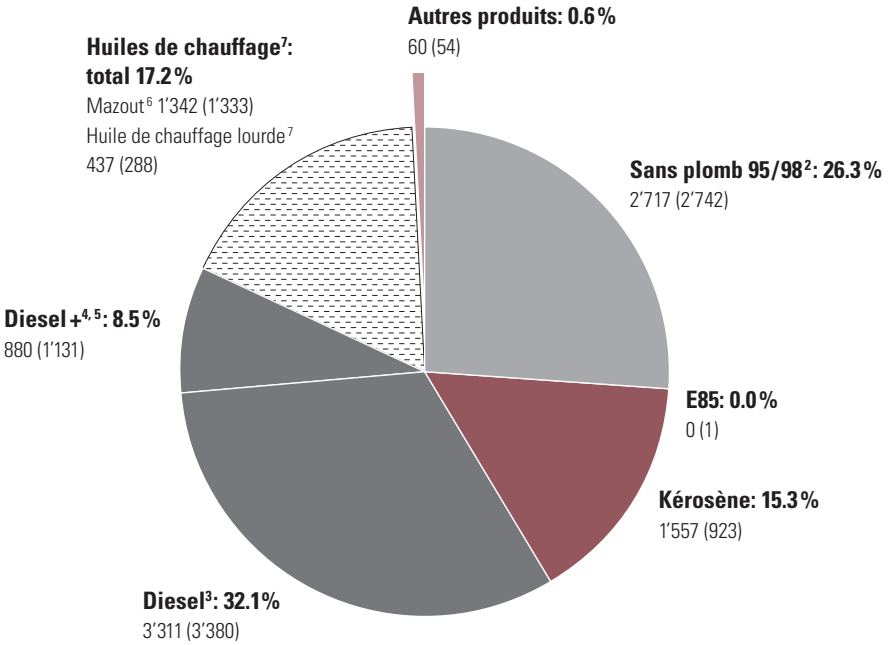

[1] Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'établissements de fabrication
Sorties de raffinerie y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie
[2] Dont quantités biogènes 104 (année précédente: 77)
[3] Dont quantités biogènes 146 (année précédente: 149)
[4] Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %
[5] Dont qualité écologique (mazout non coloré): 872 (année précédente: 962)
[6] Dont mazout écologique: 1'270 (année précédente: 948)
[7] Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage lourde en 1'000 tonnes y compris MFO (Marine Fuel Oil)

Importations et production intérieure 2022 selon les provenances (en 1'000 m³)[1]
Total 10'324 (année précédente: 9'852)

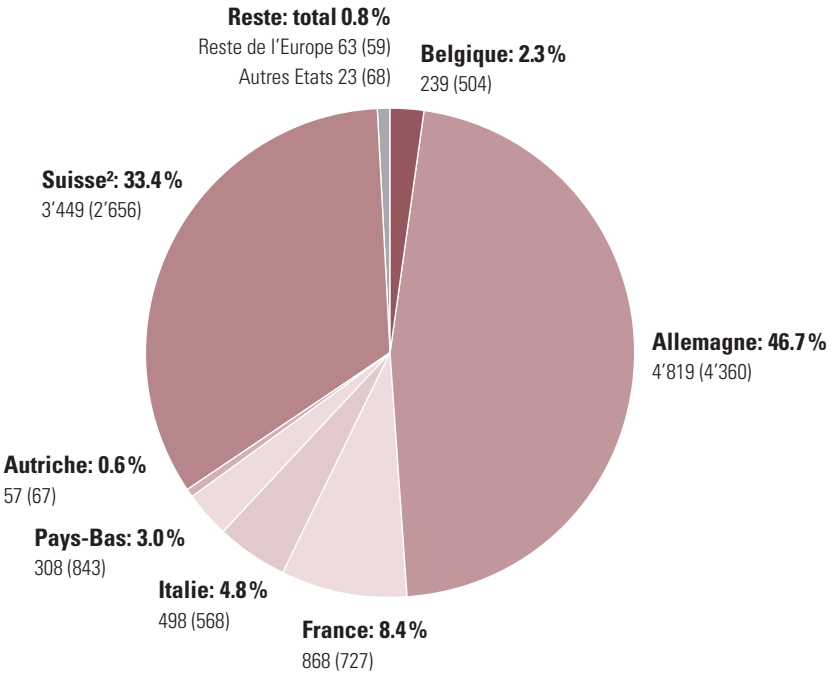

[1] Suisse = production intérieure = sorties de raffinerie et d'établissements de fabrication
Sorties de raffinerie y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie
[2] Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage lourde en 1'000 tonnes

Importations et production intérieure 2022 selon les provenances et les produits (en 1'000 m³)[1]

Pays	Sans plomb 95/98	E85	Kéro-sène	Diesel	Diesel +[2]	Mazout	Huile de chauffage lourde[3]	Divers[4]	Total
Belgique	8			151	38	40		2	239
Allemagne	1'433		1'149	1'417	650	151		19	4'819
France			405	169		291		3	868
Italie	192		5	127		174			498
Pays-Bas	61		16	164	58	5		4	308
Autriche	45			12					57
Suisse (raffinerie, établissements de fabrication)	920		2	1'250	134	681	437	25	3'449
Reste de l'Europe	55			1				7	63
Total Europe	**2'714**	**0**	**1'577**	**3'291**	**880**	**1'342**	**437**	**60**	**10'301**
Autres Etats	3			20					23
Total	**2'717**	**0**	**1'577**	**3'311**	**880**	**1'342**	**437**	**60**	**10'324**

[1] Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'établissements de fabrication; y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie
[2] Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %
[3] Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage lourde en 1'000 tonnes; y compris MFO (Marine Fuel Oil)
[4] Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

Importations et production intérieure 2022 selon les points d'entrée (en 1'000 m³)[1,2]
Total 10'324 (année précédente: 9'852)

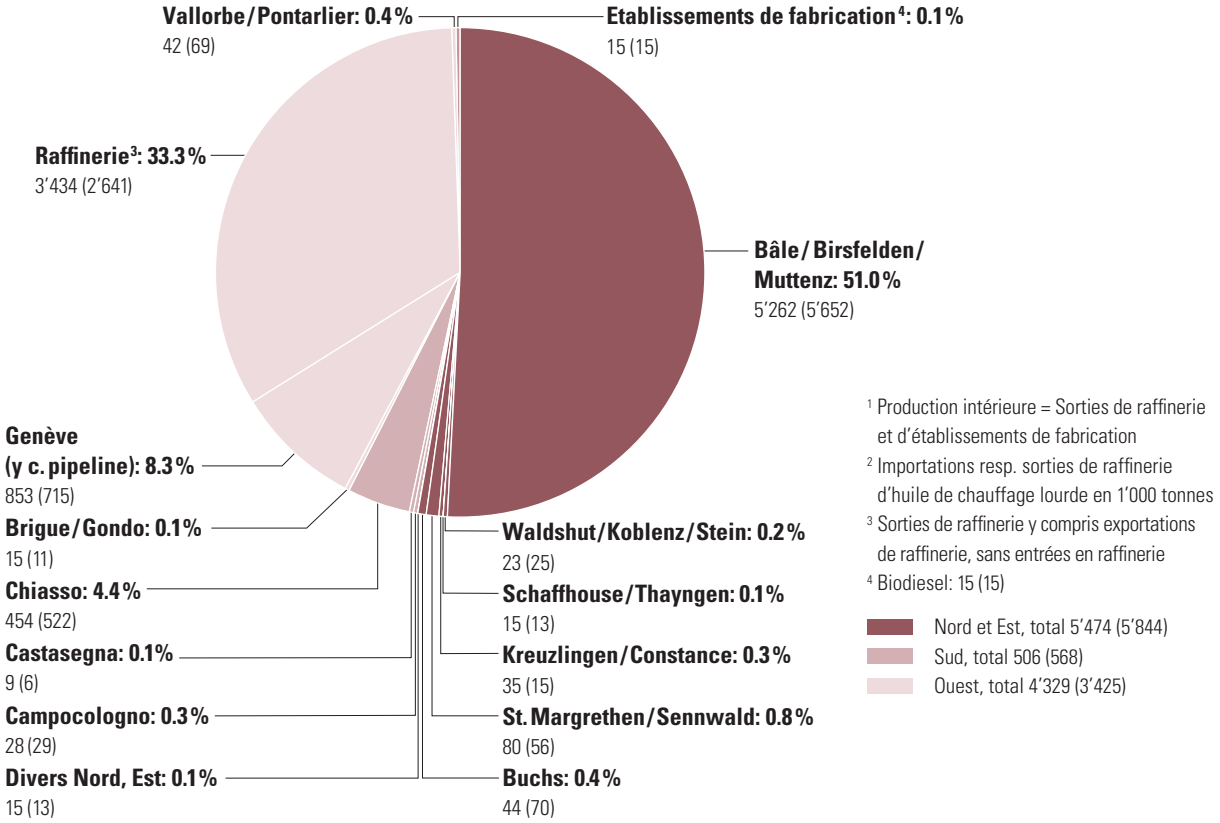

Importations et production intérieure 2022 selon les points d'entrée et les produits (en 1'000 m³)[1]

Points d'entrée	Sans plomb 95/98	E85	Kérosène	Diesel	Diesel +[2]	Mazout	Huile de chauffage lourde[3]	Divers[4]	Total
Bâle/Birsfelden/Muttenz	1'489		1'163	1'661	746	196		7	5'262
Waldshut/Koblenz/Stein				23					23
Schaffhouse/Thayngen	4			7				4	15
Kreuzlingen/Constance	3		7	24				1	35
St-Margrethen/Sennwald	48			32					80
Buchs	31			13					44
Divers	5			4				6	15
Total Nord et Est	**1'580**	**0**	**1'170**	**1'764**	**746**	**196**	**0**	**18**	**5'474**
Campocologno	5			4		19			28
Castasegna	2			3		4			9
Chiasso	172		4	126		152			454
Brigue/Gondo	1			1		–1		14	15
Total Sud	**180**	**0**	**4**	**134**	**0**	**174**	**0**	**14**	**506**
Genève (y c. pipeline)			401	159		291		2	853
Raffinerie	920		2	1'234	134	681	437	26	3'434
Vallorbe/Pontarlier	37			5					42
Total Ouest	**957**	**0**	**403**	**1'398**	**134**	**972**	**437**	**28**	**4'329**
Etablissements de fabrication				15					15
Total	**2'717**	**0**	**1'577**	**3'311**	**880**	**1'342**	**437**	**60**	**10'324**

[1] Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'établissements de fabrication; y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie
[2] Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %
[3] Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage lourde en 1'000 tonnes; y compris MFO (Marine Fuel Oil)
[4] Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

Ecoulement en libre pratique fiscale 2022 (en 1'000 m³)
Total 10'368 (année précédente: 10'058)

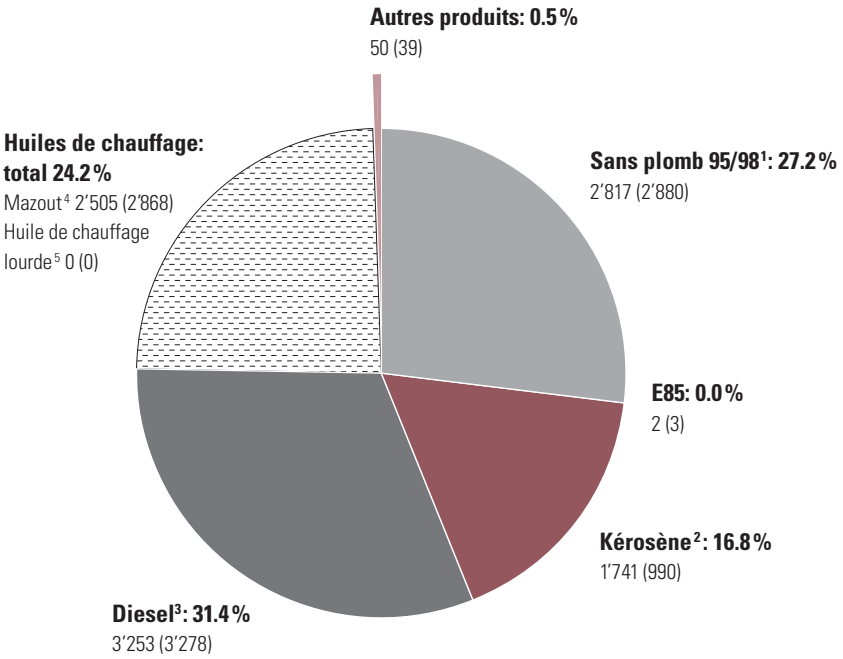

[1] Dont quantités biogènes: 93 (80)
[2] Ecoulement des importateurs
[3] Dont quantités biogènes: 140 (150)
[4] Dont mazout écologique: 2'320 (2'083)
[5] Huile de chauffage lourde en 1'000 tonnes

Ecoulement en libre pratique fiscale 2013–2022

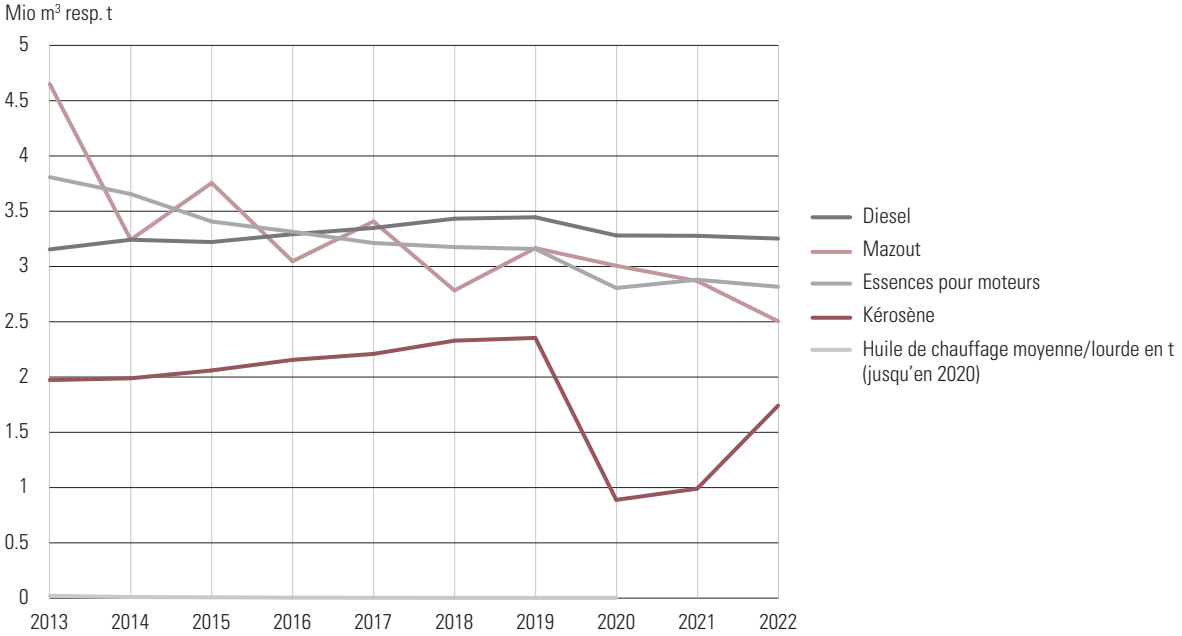

Essence y compris quantités biogènes, sans E85; Kérosène = écoulement des importateurs;
Diesel y compris quantités biogènes; Mazout y compris mazout écologique

CARBURA
Organisation suisse de stockage obligatoire
pour carburants et combustibles liquides

Badenerstrasse 47
Case postale
8021 Zurich
Téléphone 044 217 41 11
Téléfax 044 217 41 10
E-mail info@carbura.ch
www.carbura.ch